

QUEEN
JL
103
.C6
B314
1992
c.2

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR
LE PORTEFEUILLE DES COMMUNICATIONS**

*présenté à la Commission royale
sur les peuples autochtones*

Novembre 1992

JL103
.C6
B314
1992
c. 2
JOUR

***/ DOCUMENT D'INFORMATION SUR
LE PORTEFEUILLE DES COMMUNICATIONS***

***présenté à la Commission royale
sur les peuples autochtones***

Novembre 1992

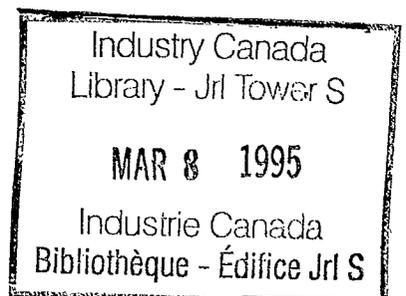


Table des matières

	<u>Page</u>
1. Introduction - Aperçu du portefeuille	1
2. Ministère des Communications	4
Mandat	4
Objectifs	4
Activités	4
Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	5
2.1 <u>Planification stratégique</u>	5
2.1.1 Groupe de travail ministériel sur les questions autochtones	5
2.1.2 Comité interministériel sur l'année internationale des populations autochtones	5
2.1.3 Comité interministériel d'examen de l'autonomie gouvernementales	5
2.2 <u>Radiodiffusion</u>	6
2.2.1 Radiotélédiffusion pour les autochtones du Nord	6
2.2.2 Radiotélédiffusion pour les autochtones du Sud	6
2.3 <u>Politiques et programmes relatifs aux arts</u>	7
2.3.1 Programme d'initiatives culturelles	7
2.3.2 Groupe d'étude sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada	8
2.4 <u>Politiques et programmes relatifs au patrimoine</u>	9
2.4.1 Politique muséale	9
2.4.2 Programme d'aide aux musées	9
2.4.3 Groupe de travail sur les musées et les Premières nations	11
2.4.4 Institut canadien de conservation	11
2.4.5 Programme des biens culturels mobiliers	12
2.4.6 Politique sur le patrimoine archéologique	12
2.4.7 Programme d'accès à l'archéologie	12
2.4.8 Revendications foncières globales	14
2.5 <u>Événements culturels internationaux</u>	14

2.6	<u>Applications des technologies de communications</u>	15
2.6.1	Codage des écritures syllabiques autochtones	15
2.6.2	Groupe de travail fédéral interministériel de codage informatique de l'écriture syllabique des langues autochtones	15
2.7	<u>Équité en matière d'emploi</u>	16
3.	Les organismes culturels	17
3.1	<u>Société Radio-Canada</u>	18
	Mandat	18
	Objectifs	18
	Activités	19
	Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	19
3.1.1	Services de radio et de télévision dans le Nord	19
3.1.2	Formation spécialisée à l'intention des radiodiffuseurs et des journalistes autochtones	22
3.1.3	Newsworld	23
3.2	<u>Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</u>	24
	Mandat	24
	Objectifs	24
	Activités	25
	Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	26
3.2.1	Politique en matière de radiodiffusion autochtones	25
3.3	<u>Le Conseil des Arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines</u>	27
	Mandat	27
	Objectifs	27
	Activités	28
	Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	29
3.3.1	Programmes du Conseil des Arts du Canada	29
3.3.2	Programmes du Conseil de recherches en sciences humaines	30

3.4	<u>Archives nationales du Canada</u>	32
	Mandat	32
	Objectifs	32
	Activités	32
	Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	32
3.4.1	Documents sur les revendications territoriales	32
3.5	<u>Centre national des Arts</u>	34
	Mandat	34
	Objectifs	34
	Activités	34
	Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	35
3.5.1	Danse autochtone	35
3.5.2	Théâtre	36
3.5.3	Oeuvres d'art autochtones	37
3.6	<u>Office national du film du Canada</u>	38
	Mandat	38
	Objectifs	38
	Activités	38
	Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	39
3.6.1	Studio I	39
3.6.2	Guide des ressources filmiques et vidéographiques	40
3.6.3	Film sur la Commission royale sur les peuples autochtones	40
3.6.4	Programme des nouvelles initiatives de cinéma ..	41
3.7	<u>Bibliothèque nationale du Canada</u>	42
	Mandat	42
	Objectifs	42
	Activités	42
	Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	43
3.7.1	Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale	43
3.7.2	Collections	43
3.7.3	Collections d'intérêt pour les autochtones	44
3.7.4	Services bibliographiques	45
3.7.5	Services de référence et de recherche	45
3.7.6	Expositions et événements culturels	47
3.7.7	Normes concernant l'accès et la technologie de l'information	47
3.7.8	Programme de stage en bibliothéconomie	48

3.8	<u>Téléfilm Canada</u>	50
	Mandat	50
	Objectifs	50
	Activités	50
	Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	52
3.8.1	Festival du film autochtone	52
3.9	<u>Musée canadien de la nature</u>	53
	Mandat	53
	Objectifs	53
	Activités	53
	Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	54
3.9.1	Conférence sur les autochtones et l'environnement	54
3.9.2	Conférence Eco-ed de l'UNESCO	54
3.9.3	Diffusion externe	54
3.10	<u>Musée canadien des civilisations</u>	55
	Mandat	55
	Objectifs	55
	Activités	55
	Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	55
3.10.1	Participation au Groupe de travail sur les musées et les Premières nations	56
3.10.2	Collections et expositions	56
3.10.3	Programmes	57
3.10.4	Restitution des objets autochtones	57
3.10.5	Représentation et équité en matière d'emploi	57
3.11	<u>Musée des beaux-arts du Canada</u>	59
	Mandat	59
	Objectifs	59
	Activités	59
	Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	60
3.11.1	Collection d'art inuit	60
3.11.2	Expositions	60
3.11.3	Formation	61
3.11.4	Manifestations spéciales	61
3.11.5	Représentation	61

3.12	<u>Musée national des sciences et de la technologie</u>	62
	Mandat	62
	Objectifs	62
	Activités	62
	Activités d'intérêt particulier pour les autochtones	63

1. Introduction - Aperçu du portefeuille

À l'invitation de la Commission royale d'enquête sur les autochtones, le ministère des Communications (MDC) a le plaisir de présenter un document d'information décrivant les activités du gouvernement du Canada dans les domaines des communications et de la culture et, en particulier, leurs répercussions sur les autochtones.

Tout d'abord, il sera sans doute utile de présenter sommairement le portefeuille des communications et de la culture ainsi que les relations existant entre les organismes qui en font partie.

Outre le MDC, le portefeuille des communications et de la culture regroupe treize organismes et sociétés d'État : le Conseil des Arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC), la Société Radio-Canada (SRC), le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Téléfilm Canada, l'Office national du film (ONF), le Centre national des Arts (CNA), la Bibliothèque nationale du Canada, les Archives nationales du Canada et les quatre musées nationaux -- le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, le Musée des beaux-arts du Canada et le Musée national des sciences et de la technologie. Des négociations sont en cours en vue d'établir la législation qui fusionnera le Conseil des Arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines, comme il a été annoncé dans le budget fédéral de 1992.

Cinq des organismes précités -- le CRTC, l'ONF, le CRSH, la Bibliothèque nationale et les Archives nationales -- sont désignés comme ministères aux fins de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le ministre des Communications est chargé de contrôler et de diriger la gestion de leurs opérations.

Huit organismes -- Téléfilm Canada, la SRC, le CNA, le Conseil des Arts du Canada et les quatre musées nationaux -- ont été établis comme sociétés d'État sous le contrôle de directeurs, d'administrateurs et de chefs de direction nommés par le gouverneur en conseil. Ils fonctionnent en autonomie, bien qu'ils relèvent du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Communications. En ce qui concerne la planification générale, la gestion courante, les programmes et le mérite artistique, ils ne subissent pas l'influence directe du gouvernement.

Comme le gouvernement du Canada a la responsabilité générale d'établir de grandes politiques sur des questions d'importance nationale, notamment dans les domaines des communications et de la culture, il a le pouvoir d'évaluer périodiquement la mission du ministère des Communications et des organismes culturels ainsi que leurs progrès dans la réalisation de cette mission. À ce titre, le ministre des

Communications doit donc rendre compte au Parlement des ressources confiées à tous les organismes de son portefeuille.

Par l'intermédiaire du ministère des Communications, des sociétés d'État et des autres organismes qui font partie du portefeuille des communications et de la culture, le gouvernement lance des politiques et des programmes et élabore des projets de nature à :

- renforcer l'identité canadienne;
- encourager autant de formes d'expression culturelle que possible;
- renforcer les mécanismes de distribution de nos produits culturels;
- encourager la population à partager son patrimoine et ses productions artistiques;
- encourager la mise au point et l'application de nouvelles technologies pour la création et la distribution de nos produits culturels;
- favoriser l'échange accru d'information et un meilleur accès de tous les Canadiens aux services et à la technologie de communications;
- assurer l'exploitation, l'évolution et le développement ordonnés des systèmes canadiens de communications et d'information, éléments clés de la société et de l'économie canadiennes.

Portefeuille des communications et de la culture Total des ressources projetées 1992-1993	
(en millions de dollars)	
Ministère des Communications	660
Conseil des Arts du Canada	117
Conseil de recherches en sciences humaines	102
Société Radio-Canada	1 481
Téléfilm Canada	160
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	38
Archives nationales	62
Centre national des Arts	41
Office national du film	90
Bibliothèque nationale du Canada	45
Musée canadien des civilisations	47
Musée canadien de la nature	22
Musée des beaux-arts du Canada	33
Musée national des sciences et de la technologie	18
Total	2 916

SOURCE: Budget des dépenses principal de 1992-1993,
Partie III, Plan de dépenses

2. Ministère des Communications

Mission/Mandat

La mission du ministère des Communications est de **Bâtir le pays : aider les Canadiens à partager leurs idées, leurs informations et leurs rêves.** Elle s'appuie sur deux besoins fondamentaux : celui d'épauler la culture canadienne, pierre angulaire de l'identité canadienne, et celui d'assurer l'évolution et l'exploitation ordonnées des systèmes de communications et des systèmes informatiques canadiens, éléments-clés de la croissance de l'économie et de la société canadiennes.

Dans la poursuite de sa mission, le Ministère s'efforce de garantir aux Canadiens des services de grande qualité pour ce qui est du téléphone, de la télévision, de la radio et des communications, de même que l'accès à une vaste gamme de produits culturels et de systèmes d'information canadiens de grande qualité.

Le mandat du Ministère s'inspire de plusieurs sources, notamment la Loi sur le ministère des Communications, le décret C.P. 1980-2128, la Loi sur la radiocommunication et la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels.

Objectifs

Le Ministère a deux grands objectifs qui découlent de sa mission :

- voir à ce que nos systèmes de communications croissent de façon ordonnée, à la fine pointe des connaissances mondiales dans le domaine, tout en continuant à répondre, à prix abordable, aux besoins des Canadiens; et
- s'assurer que les Canadiens ont la possibilité de choisir toute une gamme de produits culturels et de services d'information canadiens parmi la vaste sélection de produits internationaux offerte par nos systèmes de communications.

Activités

Le ministère des Communications est responsable des activités suivantes dans le cadre de sa mission :

- gestion de la mise en valeur et de l'exploitation du spectre des fréquences radioélectriques;
- promotion de nouvelles technologies de télécommunications et d'informatique et prestation de services de télécommunications aux ministères et aux organismes fédéraux;

- promotion de la culture et de la radiodiffusion canadiennes au Canada et à l'étranger et appui aux industries culturelles, aux arts d'interprétation, aux arts visuels et aux établissements de conservation;
- mise en valeur du patrimoine;
- appui à l'orientation stratégique et à la gestion opérationnelle du portefeuille culturel en fonction des priorités et des objectifs du gouvernement fédéral.

Activités d'intérêt particulier pour les autochtones

La présente section porte sur les activités du ministère des Communications qui touchent les autochtones, traitent de leurs préoccupations ou ont une incidence sur leur vie.

2.1 Planification stratégique

2.1.1 Groupe de travail ministériel sur les questions autochtones

Le **Groupe de travail ministériel sur les questions autochtones** fut créé en juillet 1991. Il vise, par le partage d'information, la coordination d'activités pertinentes et la formulation de recommandations sur la façon dont on peut le mieux servir le milieu autochtone, à aider le ministère des Communications à répondre efficacement aux préoccupations des autochtones.

Peut devenir membre du Groupe toute direction générale ou direction du Ministère qui administre des programmes, élabore des politiques ou prend part à toute autre activité ayant une incidence sur les autochtones du Canada.

2.1.2 Comité interministériel sur l'année internationale des populations autochtones

Le Ministère est représenté au **Comité interministériel sur l'année internationale des populations autochtones (1993)**, qui est présidé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Ce comité a pour but de coordonner les activités des ministères fédéraux pour cette année internationale.

2.1.3 Comité interministériel d'examen de l'autonomie gouvernementale

Le Ministère est membre du **Comité interministériel d'examen de l'autonomie gouvernementale**, qui est présidé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Ce comité a pour mandat d'examiner les documents relatifs à la négociation communautaire de l'autonomie gouvernementale des autochtones.

2.2 Radiodiffusion

2.2.1 Radiotélédiffusion pour les autochtones du Nord

Le ministère des Communications aide la **radiotélédiffusion pour les autochtones du Nord** en appuyant **Television Northern Canada (TVNC)**.

TVNC est un réseau de télévision du Grand Nord canadien qui diffuse de l'information culturelle, sociale et politique, de même que des émissions éducatives en 12 langues à quelque 94 communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nouveau-Québec et du Labrador.

Le 28 octobre 1991, le CRTC a approuvé la demande de licence de réseau de télévision pour les autochtones présentée par TVNC pour une période de sept ans. Cette entreprise a terminé l'aménagement de ses installations dans le Nord et a commencé à diffuser en janvier 1992.

Les émissions de TVNC sont produites par des sociétés de communication autochtones financées dans le cadre du **Programme d'accès des autochtones du Nord à la radio-télédiffusion (PAANR)** du Secrétariat d'État. D'autres émissions proviennent du service du Nord de Radio-Canada, de l'Office national du film, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon College, de l'Arctic College, du Katavik School Board et d'autres établissements d'enseignement. Bien qu'il ne fournisse pas de contribution financière, le ministère des Communications siège au **Comité de liaison national** et au **Comités de liaison régionaux**, qui examinent les activités des sociétés de communication autochtones financées par le PAANR. Il a aussi assisté à certaines réunions du conseil d'administration de TVNC.

Le ministère des Communications a, dans le cadre de son Programme d'aide à la distribution dans le Nord, versé 9,6 millions de dollars à TVNC en quatre ans, soit depuis 1989-1990. Ces fonds ont servi à couvrir les coûts d'installation et d'exploitation de même que les coûts d'un répéteur pour ce système de distribution par satellite dans le Nord. Il s'agit d'un programme permanent, et le financement de TVNC a été établi à 3,1 millions de dollars par année pour les années à venir.

2.2.2 Radiotélédiffusion pour les autochtones du Sud

En ce qui concerne la **radiotélédiffusion pour les autochtones du Sud**, le Ministère a, en collaboration avec le Secrétariat d'État, terminé l'examen d'un programme en mars 1990 et demandé la présentation d'un rapport en mars 1991. Ce rapport, publié sous le titre de New Visions : Canadian Aboriginal Film and Video Makers Symposium, April 4-7, 1991, portait sur les besoins des autochtones en matière de développement et sur les obstacles qu'ils doivent surmonter pour avoir accès au système de radiodiffusion canadien.

2.3 Politiques et programmes relatifs aux arts

2.3.1 Programme d'initiatives culturelles

Le **Programme d'initiatives culturelles (PIC)** aide les organismes artistiques professionnels canadiens qui sont constitués en sociétés sans but lucratif à organiser des activités dans le domaine des arts. Son mandat est d'améliorer les pratiques de gestion, d'établir et d'améliorer l'infrastructure et le matériel culturels, de même que d'accroître la disponibilité des biens culturels pour les Canadiens.

Le Ministère répartit les contributions du PIC entre les composantes suivantes :

- I Aide à la gestion
- II Aide en matière d'immobilisations
- III Festivals et événements spéciaux

Parmi les organismes ou activités qui ont reçu une contribution financière pour des projets touchant les autochtones au cours des deux dernières années, mentionnons :

- Great Northern Arts Festival	
- 1991-1992	15 000 \$
- 1992-1993	20 000 \$
- International Native Arts Festival	5 000 \$
- Fondation canadienne des arts autochtones	
- Tournée nationale de <u>Au pays des esprits</u>	90 000 \$
- Conférence internationale ayant pour titre <u>Beyond Survival : The Walking Dreamer Ends the Silence</u> (jusqu'à)	100 000 \$
- Native Earth Performing Arts Inc.	
- Festival de danse 1990-1991	10 000 \$
- Festival de danse 1991-1992	15 000 \$
- Festival WOMAD (World of Music, Art and Dance), qui portait sur la culture des autochtones du Canada et sur celle des Canadiens d'origine africaine.	25 000 \$

- Hamilton-Wentworth Creative Arts Inc.
 - Festival of Friends (qui mettait en vedette le duo rock autochtone Kashtin) 18 000 \$
- Northern Lights/Festival boréal (met en vedette des autochtones) 25 000 \$
- Collection canadienne McMichael (système d'enregistrement sur disque optique au laser pour la collection d'art inuit de Cape Dorset) 45 000 \$
- 'Ksan Association (pour la réfection du toit du Musée du village indien 'Ksan) 32 000 \$
- Okanagan Indian Educational Resources Society (pour les coûts liés au programme de deux ans offert par le En'owkin Centre menant à l'obtention d'un certificat de formation professionnelle pour les écrivains autochtones) 50 000 \$

Il faut aussi mentionner que le **Programme d'initiatives culturelles a fourni un million de dollars en 1989 pour l'aménagement du parc Wanuskewin Heritage, à Saskatoon.** Ce parc de 100 hectares, où l'on présente des sites archéologiques et des objets d'exposition et où l'on a aménagé des laboratoires, des salles de spectacle et des secteurs pour les activités de plein air, fait connaître l'archéologie autochtone, la préhistoire de l'Amérique du Nord et la culture autochtone. En 1991-1992, **le PIC a versé 15 000 \$ de plus pour les cérémonies d'ouverture du parc.**

En plus de fournir une contribution financière directe, le Ministère a récemment aidé la Fondation canadienne des arts autochtones en **prêtant les services d'un cadre supérieur de la Direction générale des arts et de la planification des politiques pour un détachement de huit semaines afin d'appuyer l'organisation de la tournée nationale du ballet Au pays des esprits.**

2.3.2 Groupe d'étude sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada

En janvier 1992, le **Groupe d'étude sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada** a publié un rapport intitulé L'art n'est jamais un acquis. Le ministre des Communications lui a demandé de porter une attention particulière à la formation professionnelle des artistes autochtones canadiens en

plus de «faire le point sur la situation actuelle de la formation professionnelle en milieu artistique et muséal; d'identifier les besoins et de recommander les moyens nécessaires d'intervention du gouvernement du Canada favorisant la formation professionnelle artistique.» Le rapport final du Groupe d'étude contenait un chapitre distinct concernant ces besoins et présentait 16 recommandations pour améliorer l'accès des artistes autochtones aux ressources de formation.

2.4 Politiques et programmes relatifs au patrimoine

2.4.1 Politique muséale

La **politique muséale du Canada**, qui a été annoncée en juin 1990, stipule que le développement des musées autochtones est une priorité du ministère des Communications. Il y est aussi noté que le Programme d'aide aux musées servira d'intermédiaire par lequel les fonds seront versés pour le développement des musées autochtones.

2.4.2 Programme d'aide aux musées

Le **Programme d'aide aux musées (PAM)** fournit une aide financière et technique aux musées canadiens et aux établissements connexes. Ses objectifs sont les suivants :

- favoriser l'accès aux générations actuelles et futures de Canadiens à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique, accroître leur compréhension de ce patrimoine, les y sensibiliser et faire en sorte qu'ils puissent en profiter davantage;
- encourager l'acquisition, la gestion et la conservation de collections muséales représentatives de toutes les régions du Canada;
- promouvoir l'excellence des activités dans les musées canadiens en appuyant la recherche et le développement muséologiques et en fournissant des services à l'échelle nationale.

Conformément à la politique muséale de 1990, les demandes de subventions présentées par les musées autochtones constituent une priorité en vertu de tous les volets du programme. Ces volets sont les suivants :

- Gestion des collections
- Conservation
- Amélioration des installations
- Planification et marketing
- Perfectionnement professionnel

- Expositions itinérantes
- Initiatives prioritaires

En outre, on a créé une catégorie spéciale de subventions pour les initiatives des musées autochtones qui ne correspondent à aucun des volets susmentionnés. Le volet **Développement des musées autochtones** du Programme d'aide aux musées appuie les initiatives spéciales visant à conserver les collections qui reflètent le patrimoine culturel des peuples autochtones, à faciliter l'accès du public à ce patrimoine et à favoriser une plus grande participation des peuples autochtones aux activités des musées canadiens.

Parmi les projets qui ont été financés par le PAM au cours des deux dernières années, mentionnons :

Colombie-Britannique

- | | |
|--|--------------------------|
| - Musée et centre culturel Kwagiulth
(pour les activités de programmation publique) | 20 000 \$
(par année) |
| - Centre culturel U'mista
(pour les activités de programmation publique) | 20 000 \$
(par année) |
| - Musée Tems Swiya
(pour la gestion des collections) | 3 370 \$ |

Alberta

- | | |
|--|------------|
| - Chef et conseil de la nation Piegan
(deux subventions de planification) | 108 000 \$ |
|--|------------|

Saskatchewan

- | | |
|--|-----------|
| - Wanuskewin Heritage Park
(pour l'aménagement d'un musée autochtone) | 38 800 \$ |
|--|-----------|

Ontario

- | | |
|---|-----------|
| - Centre culturel de Woodland | |
| - subvention de planification pour l'exposition
<u>Sound of the Drum</u> | 10 000 \$ |
| - formation en muséologie | 21 000 \$ |
| - Collection canadienne McMichael
(exposition <u>Cape Dorset Drawings and Prints</u>) | 67 000 \$ |

2.4.3 Groupe de travail sur les musées et les Premières nations

Le Programme d'aide aux musées a aussi appuyé, en collaboration avec le Secrétariat d'État, la création du **Groupe de travail sur les musées et les Premières nations**, qui était co-parrainé par l'Assemblée des Premières nations et l'Association des musées canadiens. L'objectif du Groupe de travail était de consulter des représentants des Premières nations et des musées et d'élaborer un cadre éthique et des stratégies pour aider les peuples autochtones et les établissements culturels à travailler ensemble à la représentation de l'histoire et de la culture autochtones.

Il a tenu une conférence en février 1992 (grâce à une subvention de 80 900 \$ du PAM) pour examiner le résultat de ses travaux. Un rapport provisoire a été présenté à l'Assemblée des Premières nations et à l'Association des musées canadiens, mais ni l'une ni l'autre n'a encore approuvé la version finale.

Le rapport provisoire a aussi été soumis au ministre des Communications, de même qu'une demande d'aide en vertu du PAM pour la création d'un Conseil des musées et des Premières nations, qui surveillerait la mise en oeuvre des recommandations du rapport, et pour l'aménagement d'un centre de ressources pour les musées autochtones, qui fournirait de l'information aux musées et aux communautés autochtones. Ces demandes de subventions sont examinées par les responsables du Programme d'aide aux musées. La Direction générale du patrimoine du Ministère étudie aussi le rapport et soumettra ses recommandations au Ministre.

2.4.4 Institut canadien de conservation

L'Institut canadien de conservation (ICC), qui relève du Ministère, a, au cours des ans, mis sur pied un certain nombre de projets concernant des lieux ou des centres culturels appartenant aux autochtones. Mentionnons, entre autres :

- les visites du laboratoire mobile au centre culturel U'mista de Alert Bay (Colombie-Britannique) et à la Nuyumbalees Society de Cape Mudge (Colombie-Britannique);
- les examens de l'état des mâts totémiques du cimetière de Alert Bay et dans la vallée de la rivière Skeena;
- un atelier pour l'Association des musées de l'Ontario, qui a eu lieu au Woodlands Cultural Education Centre de Brantford;
- la conservation d'une «coiffure en forme de pis» tout à fait unique pour Head-Smashed-In Buffalo Jump (Alberta);

- l'organisation et l'animation, en 1986, d'un important symposium international sur la conservation des collections ethnographiques;
- la conservation de nombreux objets autochtones des collections de musées canadiens;
- la prestation de conseils concernant la conservation de nombreux emplacements d'art rupestre au Canada;
- un «projet sur les pigments utilisés par les autochtones», dans le cadre duquel on a établi des données repères sur l'utilisation de différentes sortes de pigments par les autochtones dans le passé;
- une étude de la collection d'art de l'Assemblée des Premières nations et la conservation de certains objets;
- des consultations informelles visant à sensibiliser davantage aux questions autochtones les collègues des musées et le personnel des programmes de formation en conservation de l'Université Queen's, à Kingston, et du Sir Sandford Fleming College, à Peterborough.

2.4.5 Programme des biens culturels mobiliers

Le **Programme des biens culturels mobiliers (PBCM)** a pour mandat de conserver des exemples représentatifs de notre patrimoine au Canada, et ce par les moyens suivants :

- exemptions fiscales en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels qui s'appliquent aux biens culturels donnés ou vendus à des établissements canadiens désignés;
- licences d'exportation de biens culturels requises pour les objets vieux de plus de 50 ans qui ont été faits par des personnes maintenant décédées;
- subventions pour l'achat d'objets auxquels on a refusé une licence d'exportation ou pour le rapatriement de biens culturels ayant trait au patrimoine national.

Chaque année, de nombreux objets autochtones sont authentifiés biens culturels par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Cette authentification donne lieu à des exemptions fiscales pour les donateurs ou les vendeurs d'objets ou de collections autochtones et sert à s'assurer qu'on continue d'avoir accès auxdits objets.

Les objets autochtones font partie du Groupe II de la Nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée, soit les Objets d'art ethnographique ou objets ethnographiques. Plusieurs objets ethnographiques sont retenus au Canada chaque année en raison du contrôle de l'exportation.

Des subventions ont été versées aux musées administrés par des autochtones dans le cadre du Programme des biens culturels mobiliers afin qu'on puisse rapatrier les biens autochtones qui se trouvent à l'extérieur du Canada. Le Programme a aussi facilité le transfert de biens culturels directement de l'étranger aux conseils autochtones du Canada.

2.4.6 Politique sur le patrimoine archéologique

En 1990, le gouvernement du Canada a adopté une **politique de protection et de gestion du patrimoine archéologique** afin de mieux gérer le patrimoine archéologique national. Cette politique reconnaît l'importance de ce patrimoine dans l'expression de l'identité canadienne et décrit diverses mesures à prendre pour sa protection et sa gestion.

Elle souligne également l'importance de prendre des mesures spéciales pour s'assurer que les autochtones prennent part à la conservation, à la gestion et à l'interprétation de notre patrimoine archéologique.

2.4.7 Programme d'accès à l'archéologie

Depuis 1991, le **Programme d'accès à l'archéologie** fournit une aide financière pour toute une gamme d'activités visant à protéger et à gérer le patrimoine archéologique du Canada. Les groupes autochtones ont reçu 48 % des subventions du Programme depuis qu'il a été mis en oeuvre. Parmi les projets qui ont été ainsi financés, mentionnons :

- | | |
|--|-----------|
| - Bande indienne Toosey
(pour la mise sur pied d'un service du patrimoine) | 29 750 \$ |
| - Comité d'éducation communautaire d'Igloodik
(pour un programme de formation archéologique sur le terrain) | 18 210 \$ |
| - Institut Gabriel Dumont
(pour une étude maîtresse sur les terres des Métis) | 25 959 \$ |
| - Bande indienne de Red Bank
(pour la publication d'une brochure intitulée
«Metepenagiag : New Brunswick's Oldest Village ») | 22 201 \$ |

L'un des volets du Programme d'accès à l'archéologie, la **Formation des autochtones**, est réservé exclusivement aux autochtones. Il encourage ces derniers à assumer directement la responsabilité de la gestion des ressources du patrimoine archéologique. Des subventions sont versées pour la formation en gestion des ressources archéologiques et pour des expériences pratiques dans le domaine. En voici un exemple :

- Society for the Advancement of Native Studies 14 526 \$
(pour la mise sur pied d'un programme de formation archéologique sur le terrain à l'intention des autochtones)

2.4.8 Revendications foncières globales

Le personnel de la Sous-section de la politique archéologique du Ministère et des bureaux régionaux fournit également des conseils concernant les revendications foncières globales. Ce fut le cas, par exemple, pour les questions de patrimoine dans le cadre des revendications suivantes :

- Tungavut Federation de Nunavut
- Yukon (Conseil Canada-Gouvernement territorial du Yukon pour les Indiens du Yukon)
- Gwich'in, Dénés et Métis (Territoires du Nord-Ouest)
- Dénés et Métis du Sahtu (Territoires du Nord-Ouest)
- Nisga'a (Colombie-Britannique)

2.5 Événements culturels internationaux

Le ministère des Communications a versé une subvention de 50 000 \$ pour la Conférence des Premières nations d'Amérique intitulée «**Renouveler la force spirituelle**», qui a eu lieu dans la région outaouaise en novembre 1991.

Cette conférence était parrainée par l'UNESCO dans le cadre des activités de commémoration du 500^e anniversaire de la découverte des Amériques par Christophe Colomb et était organisée par un comité spécial de peuples autochtones appelé le Comité indigène 500. Elle avait pour objectif de réunir les peuples autochtones des Amériques pour qu'ils examinent des questions culturelles et spirituelles, réfléchissent sur le passé, évaluent le présent et ouvrent la voie aux échanges à venir. Plus de 700 personnes de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, de même que de la Norvège, du Groenland, de l'île de Pâques, des Philippines et des Antilles ont assisté à cette conférence qui a donné lieu à la présentation de conclusions et d'une déclaration sur des sujets tels que l'Année internationale des populations autochtones, à la ratification de la Convention no 169 sur les peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du Travail et à la création d'un organisme international pour le développement des Premières nations.

2.6 Applications des technologies de communications

2.6.1 Codage des écritures syllabiques autochtones

Le ministère des Communications participe activement à l'élaboration d'un **système de codage normalisé des écritures syllabiques autochtones** qui aidera les peuples autochtones à faire affaire dans leur langue. Ce codage contribuera également à la survie des langues les plus utilisées et pourrait aider à la revitalisation des langues en déclin.

Le projet a été mis sur pied à la demande d'utilisateurs de langues autochtones et fait l'objet de consultations continues avec la communauté autochtone. Le Ministère a participé à la formation du Comité canadien de codage de l'écriture syllabique (CCCES), qui regroupe des utilisateurs de langues autochtones. En 1992, la gestion du projet est passée à l'Association nationale des centres éducatifs et culturels (ANCEC), qui devra compiler des codes pour quelque 400 caractères d'écriture syllabique.

On prévoit que ces codes seront soumis à l'approbation de l'Association canadienne de normalisation à l'automne 1992. Ils seront ensuite soumis à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour être inclus dans le «code maître» des langues du monde.

Une grande partie de l'aide fournie par le Ministère dans le cadre de ce projet consiste en conseils concernant le processus de normalisation et l'identification de sources de financement éventuelles pour la mise à l'essai d'applications futures. Le Ministère fournit également des conseils concernant la configuration du clavier pour les différentes familles de langues autochtones.

2.6.2 Groupe de travail fédéral interministériel de codage informatique de l'écriture syllabique des langues autochtones

Le ministère des Communications a aussi aidé la prise de contact avec d'autres ministères du gouvernement fédéral dans le cadre du **Groupe de travail fédéral interministériel de codage informatique de l'écriture syllabique des langues autochtones**. Ce Groupe est présidé par la Direction de la recherche sur l'interconnexion des systèmes et compte des membres du ministère des Affaires indiennes et du Nord; d'Industrie, des Sciences et de la Technologie; d'Emploi et Immigration; du Service correctionnel; d'Énergie, des Mines et Ressources et du Secrétariat d'État. La Bibliothèque nationale du Canada, la Société canadienne des postes et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine du ministère des Communications font aussi partie du Groupe.

2.7 Équité en matière d'emploi

Le Ministère a pris un certain nombre de mesures pour créer un milieu de travail qui corresponde mieux aux besoins des autochtones.

Chaque secteur et chaque région a établi un **plan d'action pour favoriser l'équité en matière d'emploi** afin d'accroître la représentation des groupes désignés, notamment les autochtones. Ces plans d'action décrivent des mesures qui seront prises pour recruter et promouvoir davantage de personnes dans les groupes désignés.

Le Ministère a mis sur pied un **Groupe de travail sur l'équité en matière d'emploi pour les autochtones**. Il permet à ces derniers d'exprimer leur opinion, de rencontrer des collègues, de déterminer ce qui fait obstacle à l'emploi d'autochtones et de recommander des solutions. Le président du Groupe a représenté le Ministère à la Conférence sur les peuples autochtones qui a eu lieu en juin 1992 et qui était parrainée par le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique.

Le Ministère est représenté par un de ses hauts fonctionnaires au **Comité interministériel sur la participation des autochtones au marché du travail**.

D'autres mesures, qui ne visent pas particulièrement les autochtones, ont été prises pour **sensibiliser davantage les employés du Ministère à la diversité culturelle**. Un cours sur la «gestion de la diversité» a été donné au Ministère, à titre d'essai, en janvier 1992. Il a eu tellement de succès qu'il paraît maintenant au calendrier des cours de 1992-1993. On encourage aussi les gestionnaires à assister aux cours de sensibilisation à la diversité culturelle offerts tous les ans par la Commission de la Fonction publique.

3. Les organismes culturels

Comme il est mentionné dans l'introduction, les organismes culturels du portefeuille des communications et de la culture sont responsables d'une grande partie des activités fédérales visant à appuyer la culture. La présente section contient une description du mandat et des objectifs de chacun de ces organismes ainsi que des activités auxquelles ils s'adonnent pour promouvoir ou favoriser le développement de la culture et des communications autochtones.

Voici les organismes dont il est question dans cette section :

- 3.1 Société Radio-Canada,
- 3.2 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC),
- 3.3 Conseil des Arts du Canada et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH),
- 3.4 Archives nationales du Canada,
- 3.5 Centre national des Arts (CNA),
- 3.6 Office national du film (ONF),
- 3.7 Bibliothèque nationale du Canada (BNC),
- 3.8 Téléfilm Canada,
- 3.9 Musée canadien de la nature,
- 3.10 Musée canadien des civilisations,
- 3.11 Musée des beaux-arts du Canada,
- 3.12 Musée national des sciences et de la technologie.

3.1 Société Radio-Canada

Mandat

Le mandat de la Société Radio-Canada découle des alinéas 3(1) et 3(m) de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991, qui se lisent ainsi :

- 3(1) la Société Radio-Canada, à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision qui comportent une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit;
- 3(m) la programmation de la Société devrait à la fois :
- (i) être principalement et typiquement canadienne,
 - (ii) refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions,
 - (iii) contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre,
 - (iv) être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue,
 - (v) chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais,
 - (vi) contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales,
 - (vii) être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens,
 - (viii) refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada ».

Objectifs

L'objectif principal de la Société Radio-Canada consiste à fournir un service national de radiodiffusion qui soit principalement et typiquement canadien par son contenu et son caractère.

Cet objectif général appuie les objectifs législatifs énoncés pour l'ensemble du système canadien de radiodiffusion, qui consistent à sauvegarder, à enrichir et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada.

Activités

Pour atteindre ses objectifs, la Société Radio-Canada exploite une vaste gamme de services de radiodiffusion :

- des réseaux de télévision nationale, en français et en anglais;
- des réseaux de radio AM, en français et en anglais;
- des réseaux de radio FM, en anglais et en français;
- un réseau de distribution comprenant 11 voies de satellite et plus de 1 600 émetteurs, des centaines de stations terriennes ainsi que des réseaux hertziens et les lignes terrestres qui couvrent des milliers de kilomètres;
- Newsworld, service ininterrompu de nouvelles et d'information transmis par satellite et distribué par des câblodistributeurs;
- Radio-Canada International, service international à ondes courtes qui diffuse en plusieurs langues (en vertu d'un contrat passé avec le ministère des Affaires extérieures);
- services de radio et de télévision en sept langues autochtones dans le nord du Canada;
- services de formation spécialisée pour les radiodiffuseurs et les journalistes autochtones;
- service de sous-titrage codé à l'intention des malentendants;
- service de transcription multilingue international.

Activités d'intérêt particulier pour les autochtones

3.1.1 Services de radio et de télévision dans le Nord

Radio

Le **Service du Nord** de Radio-Canada diffuse en anglais, en français et dans les sept langues autochtones suivantes : inuktituk, esclave, flanc-de-chien, tchippewayan, inuvialukton, gwich'in (loucheux) et cri. Six centres produisent au total environ 220 heures d'émissions locales par semaine, dont une centaine d'heures en langues autochtones.

Le Service du Nord produit en outre diverses émissions spéciales portant notamment sur des concerts, des documentaires, des rencontres sportives et des comptes-rendus d'élections. Le département a également produit près d'une cinquantaine d'enregistrements d'émissions dans lesquelles plus de 80 artistes et musiciens du Nord sont en vedette et où l'on entend plus de 400 pièces musicales.

Dans le Nouveau-Québec, le Service du Nord diffuse les émissions «Access», produites par la James Bay Cree Communications Society et la Taqramiut Nipingat Incorporated.

Voici les services fournis dans chacune de ces régions.

Est de l'Arctique - Kanannarmit

Cette région englobe l'île de Baffin, l'Extrême-Arctique, le Québec arctique (Nunavik) ainsi que les îles Sanikiluaq et Belcher. Un service de radio est fourni depuis 1961. Le centre de production de Radio-Canada se trouve à Iqaluit. Il compte aussi un bureau de deux personnes à Kuujuaq. Chaque semaine, les résidents de 27 localités reçoivent environ 55 heures d'émissions régionales, dont 39 sont en inuktituk.

Kivalliq - Rankin Inlet

Pour Radio-Canada, la région de Kivalliq comprend le Keewatin (rive ouest de la baie d'Hudson) et plusieurs localités du centre de l'Arctique. Un service radiophonique est fourni depuis 1974. Actuellement, 10 localités sont reliées entre elles et reçoivent du centre, installé à Rankin Inlet, environ 16 heures d'émissions produites localement et dont près de 14 sont en inuktituk.

Yukon - Whitehorse

Cette région englobe 15 localités réparties sur tout le territoire ainsi que trois localités du nord de la Colombie-Britannique. Un service radiophonique est offert depuis 1958. Le centre de production, situé à Whitehorse, produit environ 42 heures d'émissions locales par semaine. La plupart des autochtones du Yukon ne parlent pas une langue autochtone. Cependant, une heure par semaine est consacrée à la retransmission de l'émission «Gwich'in Gingit» provenant de la région de Radio-Canada pour l'ouest de l'Arctique.

Mackenzie - Yellowknife

Pour Radio-Canada, la région du Mackenzie comprend les localités du grand lac des Esclaves et un petit nombre de hameaux dispersés le long de la partie sud du fleuve Mackenzie. Un service radiophonique est offert depuis 1958. Le

centre de production et de services de Radio-Canada, établi à Yellowknife, est l'un des principaux centres de radio dans le Nord et produit près de 50 heures d'émissions locales par semaine. Environ 18 d'entre elles sont en langue dogrib, esclava ou chippewyan.

Ouest de l'Arctique - Inuvik

La région ouest de l'Arctique comprend les localités de l'extrême nord-ouest des territoires du Nord-Ouest, les localités sises le long de la partie nord du fleuve Mackenzie et les localités de l'île Victoria. Radio-Canada fournit un service radiophonique à cette région depuis 1960. Chaque semaine, les 14 localités de la région reçoivent environ 48 heures d'émissions produites localement, dont 18 en langues autochtones (loucheux et inuvialukton).

Northern Service Quebec - Montréal

Northern Service Quebec coordonne trois horaires d'émissions radiophoniques. Les émissions en anglais et en inuktituk sont captées dans 13 localités du Québec arctique, tandis que 9 localités criées et 3 localités attikamèques peuvent capter les émissions en cri et en français. Un service quadrilingue à ondes courtes est également fourni aux personnes qui habitent sur la terre ferme du Nouveau-Québec. L'unité du service du Nord installée à Montréal produit trois heures d'émissions en cri chaque jour et 45 minutes en français par semaine.

Télévision

CBC Television North offre des émissions au Keewatin, à la région centrale et à la région est de l'Arctique, à la région de Nunavik dans le Nouveau-Québec, à la vallée du Mackenzie, à la région ouest de l'Arctique et au Yukon au moyen de deux canaux de télévision.

Voici quelques-unes des émissions offertes :

- **Focus North**, émission sur les affaires courantes où l'on analyse les principales questions et les principaux événements qui influent sur la vie sociale et politique du Yukon, du Nord-Ouest et du Québec arctique;
- **Aqsarniit (Aurores boréales)**, émission genre magazine en inuktituk;
- **Denendeh (La terre des gens)**, émission d'information et d'affaires courantes, genre magazine, à l'intention et au sujet des Dénés de la partie septentrionale du Canada;

- **Maamuitaau**, émission genre magazine en cri qui traite des questions et des événements qui intéressent les Cris de la région de la baie James et du Nouveau-Québec.

3.1.2 Formation spécialisée à l'intention des radiodiffuseurs et des journalistes autochtones

«**First Draft**» est une série d'ateliers télévisés présentés dans différentes régions du Canada à l'intention des écrivains autochtones ou membres d'un groupe minoritaire. Ces ateliers ont pour objet d'attirer de nouveaux rédacteurs à la télévision. Les coûts en sont partagés entre Radio-Canada et d'autres organismes culturels intéressés.

«**First Peoples First Draft**» était un atelier organisé à l'intention des autochtones de l'Ontario, en coopération avec la Fondation canadienne des arts autochtones et le Woodlands Cultural Centre; 8 écrivains et 12 acteurs autochtones y ont participé.

Northern Careers Program de Radio-Canada offre des programmes de formation d'une durée d'un an aux autochtones désireux de faire carrière en radiodiffusion. Des autochtones ont reçu une formation de rédacteurs-radiodiffuseurs, de préposés aux ressources humaines, de techniciens en télévision, d'annonceurs-opérateurs et de techniciens-annonceurs.

Les **programmes de formation interne** offerts par le Service du Nord de Radio-Canada portent notamment sur les points suivants :

- formation journalistique en inuktituk,
- cours spéciaux en anglais pour les employés qui n'ont pas eu l'occasion de recevoir une formation professionnelle dans le sud du Canada;
- formation d'un rédacteur-radiodiffuseur dans le nouveau bureau de télévision nationale de Yellowknife;
- ateliers ordinaires de formation dans les domaines de la radio et de la télévision.

Tous les employés autochtones du Service du Nord ont participé à des programmes de formation.

En 1989, Radio-Canada a établi **Help Energize Local Project (HELP) Fund** pour appuyer la réalisation des objectifs d'équité en matière d'emploi. Des employés autochtones ont fait des stages d'apprentissage ou ont participé à des programmes de perfectionnement et de transition, ce qui a mené à l'embauchage de stagiaires ou à l'amélioration de compétences existantes.

3.1.3 Newsworld

Radio-Canada paie pour la réalisation, par Newsworld, d'une étude sur la possibilité de produire des émissions d'une demi-heure sur des sujets qui intéressent les autochtones.

Newsworld achète et diffuse une émission hebdomadaire d'une demi-heure intitulée *Nedaa* qui est produite par Northern Native Broadcasting, Yukon (NNBY).

3.2 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Mandat

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a pour mandat de réglementer la radiodiffusion et les télécommunications.

Aux termes de la Loi sur la radiodiffusion, le CRTC a la responsabilité de réglementer et de superviser tous les aspects du système canadien de radiodiffusion dans le but de faire respecter la politique fédérale de radiodiffusion, qui est énoncée à l'article 3 de cette loi.

Le mandat du CRTC relativement aux télécommunications dérive de plusieurs lois, notamment de la Loi sur les chemins de fer et de certaines dispositions de la Loi nationale sur les attributions en matière de télécommunications ainsi que des lois constitutives des entreprises de télécommunications relevant de l'autorité fédérale. Au moment où nous rédigeons ce document, un nouveau projet de loi sur les télécommunications (C-62) a été déposé en Chambre. S'il est adopté, il deviendra le principal texte législatif en ce qui concerne la réglementation des télécommunications par le CRTC, dont le mandat actuel est de réglementer les tarifs et les autres aspects des services offerts par les entreprises de télécommunications qui relèvent de l'autorité fédérale.

Objectifs

Dans le contexte plus large des mandats ci-dessus, le CRTC a les objectifs à moyen terme qui suivent :

Radiodiffusion

- favoriser la qualité, la quantité et la diversité des émissions canadiennes et le développement de talents canadiens;
- favoriser, pour tous les Canadiens, l'égalité des chances de voir et d'entendre des talents canadiens;
- accroître le choix d'émissions pour tous les Canadiens;
- faciliter la capacité du système canadien de radiodiffusion de fonctionner avec succès;
- veiller à ce que la réglementation et la surveillance tiennent compte des préoccupations culturelles, sociales et autres d'ordre public;

- veiller à ce que la réglementation et la surveillance continuent à refléter l'évolution des nouvelles techniques.

Télécommunications

- veiller à la prestation de services de télécommunications efficaces, à prix justes et raisonnables;
- garantir l'universalité du service téléphonique de base;
- voir à ce que les entreprises de télécommunications soient financièrement viables et puissent dispenser des services de base de qualité convenable satisfaisant aux besoins des abonnés;
- déterminer les cas où il y aurait lieu de remplacer ou de compléter la réglementation par le jeu des forces du marché;
- faire en sorte que les entreprises de télécommunications n'abusent pas, envers les abonnés, les autres entreprises de télécommunications ou leurs concurrents, de leur position monopolistique ou dominante.

Activités

Pour s'acquitter de son mandat, le CRTC doit faire ce qui suit :

- délivrer, renouveler, modifier, suspendre et révoquer des licences de radiodiffusion;
- prescrire des classes de licences de radiodiffusion;
- établir des conditions de licence;
- formuler des politiques et des règlements relatifs aux licences de radiodiffusion;
- formuler des politiques et des règlements relatifs aux services de télécommunications;
- tenir des audiences publiques sur des questions de radiodiffusion et de télécommunications et faire des recherches connexes;
- analyser les barèmes et les ententes soumis par les entreprises de télécommunications relevant de l'autorité fédérale;

- répondre aux plaintes et aux demandes de renseignements du public à propos des systèmes de radiodiffusion ou de télécommunications.

Activités d'intérêt particulier pour les autochtones

3.2.1 Politique en matière de radiodiffusion autochtone

Le 20 septembre 1990, le CRTC a publié, **au sujet de la radiodiffusion autochtone, une nouvelle politique**, dont voici certains points :

- la définition de ce que constitue une station autochtone, une émission autochtone et une musique autochtone;
- l'établissement de classes de licences de radiodiffusion autochtone;
- la place de la publicité dans les stations autochtones;
- les procédures de règlement des conflits avec les radiodiffuseurs privés;
- le développement de la musique autochtone;
- la distribution des émissions autochtones.

3.3 Le Conseil des Arts du Canada (CAC) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC)

Mandat

La Loi sur le Conseil des Arts du Canada (1957) dispose que l'organisme doit «favoriser et promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'oeuvres d'art».

Le CAC est responsable de la coordination et de la mise en oeuvre, au Canada, des activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la participation du Canada aux activités de l'UNESCO à l'étranger.

Le Conseil des Arts est également chargé d'organiser la Commission du droit de prêt public et son activité; cette commission compense les écrivains, les traducteurs, les illustrateurs et les éditeurs pour l'utilisation que les bibliothèques canadiennes font de leurs oeuvres.

Aux termes de la Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (1976), le CRSHC a le mandat de «promouvoir et soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines et de conseiller le ministre, en matière de recherche, sur les questions que celui-ci a soumises à son examen».

Comme on l'a annoncé à l'occasion du budget fédéral, en février 1992, le CAC et le CRSHC vont être fusionnés. Au moment où l'on écrit ces lignes, le projet de loi nécessaire est en voie d'être élaboré.

Objectifs

Le Conseil des Arts interprète généralement son mandat comme lui conférant l'objectif global de favoriser et de promouvoir le professionnalisme et l'excellence dans le domaine des arts.

Quant à l'UNESCO, elle cherche à contribuer à la paix et à la sécurité en favorisant la collaboration entre nations par l'entremise de l'éducation, des sciences et de la culture. La Commission canadienne de l'UNESCO travaille dans ce sens en facilitant le travail de l'UNESCO au Canada, en assurant la liaison entre celle-ci et différents groupes et particuliers canadiens intéressés et en conseillant le ministère des Affaires extérieures en ce qui a trait à l'UNESCO.

La Commission du droit de prêt public a pour objectif de compenser les écrivains, traducteurs, éditeurs et illustrateurs pour le service public que rendent leurs livres par le truchement des bibliothèques publiques; de cette manière, on

améliorera leur situation financière et l'on reconnaîtra leur apport à l'identité culturelle canadienne.

Le CRSHC a pour objectifs :

- de favoriser le perfectionnement des connaissances en soutenant la recherche de base en sciences humaines;
- de soutenir la recherche stratégique dans les secteurs d'importance nationale;
- d'aider à doter le Canada de sa propre capacité de recherche en sciences humaines en soutenant la formation avancée dans ce domaine;
- de faciliter la communication entre érudits canadiens et étrangers et de favoriser la connaissance et l'utilisation des résultats obtenus grâce aux fonds du CRSHC dans les milieux universitaires, les secteurs public et privé et auprès du grand public.

Activités

Le Conseil des Arts du Canada administre différents programmes visant à soutenir les organismes à vocation artistique ainsi que les artistes; entre autres choses, il :

- subventionne des artistes professionnels pour des activités liées à la formation, à l'amélioration, à la recherche et à la création;
- subventionne des musées d'art, des centres d'artistes, des maisons d'édition de livres ou de périodiques et des organisations qui s'occupent d'arts d'interprétation, de cinéma ou de vidéo;
- subventionne les tournées de compagnies afin que toutes les régions du pays aient accès aux arts d'interprétation;
- de plus, la Banque d'œuvres d'art achète des œuvres d'arts plastiques et les loue à des ministères et des organismes à but non lucratif du gouvernement.

Pour sa part, la Commission canadienne de l'UNESCO :

- organise des colloques de consultation;
- organise les réunions de l'UNESCO au Canada;
- aide des établissements canadiens à enquêter sur certains sujets, p. ex. la popularisation des sciences, les sites du patrimoine mondial, etc.;

- facilite les contribution d'experts canadiens aux programmes internationaux de l'UNESCO.

La Commission du droit de prêt public :

- distribue de l'argent aux auteurs admissibles de toutes les régions du Canada pour l'utilisation de leurs oeuvres par les bibliothèques publiques.

Le Conseil de recherches en sciences humaines :

- administre des programmes de bourses de recherche (formation, ressources, soutien);
- offre des subventions pour les fins suivantes : recherches, échanges internationaux d'universitaires, publications savantes, conférences, etc.;
- effectue des consultations et remplit des fonctions d'avant-garde dans le domaine de la politique canadienne de la recherche;
- assure la liaison entre le gouvernement du Canada et la collectivité des universitaires.

Activités qui ont une incidence sur les autochtones

3.3.1 Programmes du Conseil des Arts du Canada

En avril 1990, le CAC a mis sur pied un **comité consultatif de l'égalité des races dans les arts**. Ce Comité a publié un rapport auquel le Conseil des Arts a répondu en janvier 1992.

À la suite des travaux du Comité, le CAC a créé un **programme de stages en administration des arts pour les Canadiens d'origine autochtone, africaine, asiatique ou étrangère**. Un maximum de six personnes auront ainsi l'occasion de travailler au Conseil pendant deux ans. Deux des cinq stagiaires choisis pour le premier stage sont des artistes autochtones.

Le CAC a également chargé un nouveau «**coordonnateur de l'équité**» de gérer le programme de stages; le titulaire consultera et conseillera les employés et s'efforcera d'élaborer des stratégies de communication, de recrutement et d'extension hors des grands centres.

Comme on l'a indiqué au sous-article 2.5, la Commission canadienne de l'UNESCO a participé à l'organisation et au parrainage de la **conférence «Renouveler la force spirituelle»** des premières nations des Amériques; elle a eu lieu à Ottawa-Hull en novembre 1991.

3.3.2 Programmes du Conseil de recherches en sciences humaines

En 1990-1991, en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le CRSHC a lancé un nouveau volet de son **Programme d'initiatives conjointes**. Ce volet concerne les **affaires autochtones**; jusqu'à présent, des subventions ont été consenties pour des études sur :

- les gouvernements autochtones et le partage des pouvoirs au Canada;
- commerce et tradition : une formule internationale pour le développement économique du Nord canadien;
- une réunion de guérisseurs traditionnels des bandes visées par les traités n° 1, 2, 3 et 5, afin d'examiner l'opportunité d'employer le spiritualisme anishinabé comme fondement de l'autonomie gouvernementale;
- un projet de planification du développement de la bande Bella Bella;
- des projets de développement économique pour les autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- la Charte canadienne des droits et libertés et les gouvernements des premières nations;
- l'élaboration d'un ou plusieurs modèles de gouvernement pour les Amérindiens du Nouveau-Brunswick;
- des stratégies de gestion de l'agriculture, afin de favoriser la croissance économique des collectivités autochtones;
- les gouvernements autochtones, la gestion des ressources et le développement économique basé sur l'exploitation des ressources dans le nord des provinces;
- les premières nations et la Constitution.

Depuis un an ou deux, plusieurs **subventions de recherche** ont été accordées, dans différentes disciplines, pour des projets d'étude de dossiers autochtones. Quelques exemples :

- étude au sujet de l'impact des lois fédérales et provinciales sur les autochtones canadiens;
- étude des manifestations culturelles autochtones et des pratiques de l'État en matière de tourisme;

- étude du commerce des pelleteries d'après les perspectives de textes historiques datés de 1750 à 1950 et écrits d'autochtones établis au sud du cercle arctique;
- étude de la réinstallation des Inuit et du développement de «l'État-providence» dans le Nord canadien de 1945 à 1965;
- étude linguistique de la structure et de la théorie syntaxique du mohawk;
- étude de l'utilisation et de la compétence linguistiques dans une communauté autochtone bilingue.

Le Conseil a aussi accordé des **bourses de doctorat** en 1990-1991; une d'elle aidera à étudier la chasse des narvals qui, au Canada comme au Groenland, rapporte de la nourriture et, grâce à la vente des défenses d'ivoire, de l'argent aux communautés inuit. La méthode de recherche fera appel aux sciences humaines et naturelles afin d'étudier les questions économiques et socio-culturelles, ainsi que les politiques gouvernementales, relativement à l'homme et à la faune.

En 1990-1991, la **bourse Thérèse F. Casgrain** a été attribuée à un professeur autochtone de l'école de droit de l'université Dalhousie, qui étudiera les femmes autochtones et les droits de la personne et les possibilités d'évolution sociale au Canada. Le chercheur suivra une méthode mixte : consultation d'Indiennes, d'Inuites et de Métisses et recherches dans les domaines de la politique gouvernementale, du droit, de l'anthropologie et de la sociologie. Les résultats de ses travaux serviront à mettre au point des projets de politiques dans le but d'améliorer la situation de la femme autochtone dans la société canadienne.

3.4 Archives nationales du Canada

Mandat

Découlant de la Loi sur les Archives nationales du Canada (1987), le mandat des Archives nationales du Canada consiste à conserver les documents publics et privés d'importance nationale et à en favoriser l'accès, à être le dépositaire permanent des documents des établissements fédéraux et des documents ministériels, à en faciliter la gestion et à appuyer le monde des archives.

Objectifs

Les Archives nationales ont pour objectifs de préserver la mémoire collective du pays et du gouvernement du Canada et de contribuer à la protection des droits et au sentiment d'identité nationale.

Activités

Afin d'atteindre ces objectifs, les Archives nationales :

- acquièrent, contrôlent et conservent des documents d'archives tels que manuscrits, documents de l'administration fédérale, cartes et plans, documents audio-visuels, photographies et pièces iconographiques, documents lisibles par machine et autres documents pouvant intéresser les chercheurs;
- assurent la gestion des documents ministériels et soutiennent le processus de gestion des documents de l'administration fédérale et, plus particulièrement :
 - gèrent le processus d'élimination des documents;
 - forment les gestionnaires de documents de l'État;
 - gèrent les installations d'entreposage des documents du gouvernement fédéral;
- fournissent de l'aide aux chercheurs et à la collectivité archivistique;
- sensibilisent le public aux archives nationales et aux archives en général.

Activités d'intérêt particulier pour les autochtones

3.4.1 Documents sur les revendications territoriales

Une des priorités stratégiques des Archives nationales est d'améliorer l'accès de l'ensemble des Canadiens à leur patrimoine archivistique; l'un des volets de cette priorité concerne les documents ayant trait aux revendications territoriales des autochtones.

Les Archives nationales entendent demander des ressources additionnelles pour que les chercheurs du gouvernement et des bandes autochtones puissent avoir un accès équitable aux documents qui existent, pour leurs recherches sur les revendications territoriales. Selon les prévisions, il faudra environ 8 000 000 \$ pour organiser 7 400 mètres de documents gouvernementaux de plus d'ici l'an 2000. Plus particulièrement, cet argent servira à organiser les documents, à en dresser la liste, à préparer des aides de recherche et à faire autoriser la communication de certains documents en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

3.5 Centre national des arts (CNA)

Mandat

D'après sa loi habilitante, la Loi sur le Centre national des arts, le CNA a pour mandat :

- d'exploiter et d'administrer l'immeuble appelé «Centre national des arts»;
- de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale;
- d'aider le Conseil des Arts du Canada à développer ceux-ci ailleurs au Canada.

Objectifs

Toujours d'après la Loi, le CNA a les objectifs suivants :

- organiser et parrainer, au Centre, des spectacles et autres activités liés aux arts d'interprétation;
- encourager et aider la mise sur pied et le développement de troupes d'arts d'interprétation attachées au Centre;
- organiser ou parrainer des émissions de radio et de télévision émanant du Centre ainsi que la projection de films au Centre;
- accueillir au Centre les organisations nationales et locales oeuvrant au développement et à l'encouragement des arts d'interprétation au Canada;
- organiser ailleurs au pays des spectacles et représentations par des troupes d'arts d'interprétation, établies ou non au Canada, et, pour les troupes établies au Canada, en organiser aussi à l'étranger. (Il convient de noter que la responsabilité d'organiser des spectacles au Canada a été largement assumée par l'Office des tournées du Conseil des Arts.)

Activités

La principale activité, au Centre national des arts, c'est la présentation de spectacles :

Musique

- prestations de l'Orchestre du CNA au Centre et ailleurs au Canada et à l'étranger;
- gestion de différents abonnements;

- soutien du *CBC Talent Competition*;

Théâtre

- gestion d'abonnements à des pièces de théâtre françaises ou anglaises;
- réalisation de co-productions avec d'autres théâtres canadiens;
- manifestations pour les jeunes.

Danse, spectacles de variété et projets spéciaux

- spectacles par de grandes compagnies de ballet et de danse moderne;
- gestion de différents abonnements;
- présentation de comédies musicales, manifestations folkloriques, films, spectacles pour enfants et spectacles populaires d'artistes canadiens et étrangers.

Distribution électronique

- production et distribution d'émissions de danse et de théâtre pour la télévision.

Spectacles d'été

- organisation de différents festivals.

Activités d'intérêt particulier pour les autochtones

Au fil des ans, le Centre national des arts a présenté de nombreux spectacles par des autochtones ou sur les autochtones. On trouvera ci-après une description du passé et de l'avenir.

3.5.1 Danse autochtone

En novembre 1988 et en septembre 1992, le CNA a parrainé conjointement, avec la Fondation des arts autochtones, le ballet **Au pays des esprits**, soit l'histoire d'un jeune Amérindien. La plupart des danseurs sont des autochtones, de même d'ailleurs que le compositeur et chef d'orchestre, John Kim Bell.

En février 1991, le CNA a présenté à l'occasion de sa première tournée nationale, le **American Indian Dance Theatre**, troupe professionnelle américaine composée d'autochtones.

Dans le cadre du festival Culture Canada de l'été 1990, le CNA a présenté deux prestations de la **René Highway Dance Company**. Formée de danseurs autochtones, cette troupe présente des oeuvres aux thèmes autochtones.

3.5.2 Théâtre

En octobre et novembre 1988, la coproduction **Le Vol du Soleil** du Théâtre de la Seizième, de Vancouver, a fait une tournée de la Colombie-Britannique sous l'égide du CNA. Oeuvre du dramaturge autochtone Tony Montague, elle met en relief des légendes autochtones de la Côte ouest.

En novembre 1991, le CNA a organisé, dans le cadre du programme *Playwrights' Circle*, qui vise à aider des dramaturges à mettre au point de nouvelles oeuvres, un atelier auteur-comédiens sur **Thanks to Peter**, oeuvre du dramaturge amérindien Maurice Isaac.

En collaboration avec les *Mirvish Productions* de Toronto, le CNA a coproduit la pièce primée **Dry Lips Oughta Move to Kapuskasing**; due à la plume du dramaturge autochtone Tomson Highway, elle met en vedette un groupe de 12 comédiens, tous des autochtones d'origine canadienne. La pièce a été présentée au CNA en février-mars 1992 et à Toronto en mars, avril et mai.

En janvier-février 1992, le CNA a présenté la pièce **Alanienouidet**, dont le dialogue est français, anglais et mohawk. Corédigée et dirigée par le directeur artistique du Théâtre français du CNA, Robert Lepage, cette pièce est l'histoire du comédien britannique Edmund Keen qui, en 1826, se rendit chez les Hurons de l'Ancienne-Lorette afin de «se libérer l'esprit». Cette pièce a aussi été présentée lors du Festival Carrefour International à Québec, en juin 1992.

Une nouvelle oeuvre du dramaturge autochtone Robin Pacific, **Stolen Hands**, a fait l'objet d'un atelier auteur-comédiens dans le cadre du *Playwrights' Circle*, en juin 1992. L'auteur a cherché à répondre à la question suivante : les terres de l'Amérique du Nord ont-elles été découvertes ou volées?

Une nouvelle production de *Theatre Direct* (Toronto) intitulée **Toronto at Dreamers' Rock** a été présentée dans des écoles, en octobre 1992, dans le cadre de la *English Youth Series*. Oeuvre du dramaturge ojibway Drew Hayden Taylor, elle raconte l'histoire de trois jeunes autochtones de différentes époques qui se retrouvent en un lieu sacré en raison d'un sortilège. Les trois rôles sont tenus par des autochtones.

En mars 1993, le CNA présentera un autre programme à l'intention des écoles. Intitulée **Changes**, cette production du Tunooniq Theatre Group de Pond Inlet, agglomération située sur la pointe septentrionale de l'île Baffin, est une

combinaison de théâtre classique et de contes inuit qui comporte notamment des «asajaq», c'est-à-dire des chants-danses au tambour de la région en question.

3.5.3 Oeuvres d'arts autochtones

Parmi les oeuvres d'art que le CNA expose en permanence ou en rotation, signalons «**L'Indien en transition**» de **Daphne Odjig**, une **tapisserie de Jesse Oonark** et une **couverture à boutons 'Ksan de Walter Harris Gha-il**.

3.6 Office national du film du Canada (ONF)

Mandat

En vertu de son mandat (article 9 de la Loi sur le cinéma (1950)), l'ONF doit :

- a) constituer un centre d'excellence de calibre international pour la production de films et de bandes vidéo au Canada;
- b) constituer un centre national pour la recherche de pointe, l'avancement des dimensions artistique et technologique du film et de la vidéo et la formation connexe.

Objectifs

L'objectif primordial de l'Office national du film est de favoriser et de soutenir l'interprétation et la présentation culturelles du Canada aux Canadiens et au monde entier par l'intermédiaire du film et de la vidéo. Ses sous-objectifs consistent à :

- produire, en réponse aux besoins publics perçus, des films et des bandes vidéo d'intérêt public que le marché ne pourra pas produire ou ne produirait simplement pas;
- faire des travaux de formation et de recherche sur le film et la vidéo et, plus particulièrement, des recherches techniques et des projets de développement qui visent à faire avancer l'art et les techniques de communication audiovisuels.

Activités

Les principales activités de l'ONF concernent la production et la distribution de films, à l'échelle nationale et internationale, par l'intermédiaire des Directions du Programme français et du Programme anglais et de la Division des services. Ses activités de recherche-développement se rapportent de près à ces opérations.

Principales activités :

Production

Situées à l'administration centrale de l'ONF, à Montréal et dans cinq centres de production régionaux, les Divisions des productions françaises et anglaises réalisent des films et des bandes vidéo. De plus, elles font de la planification et

réalisent des projets de recherche, de développement et de formation dans le domaine du cinéma et de l'audio-visuel.

L'ONF administre aussi le Programme de coproduction avec le secteur indépendant, qui sert à soutenir financièrement la production de films -- des longs métrages surtout -- de «valeur culturelle» qui sont destinés aux salles de cinéma. S'il y a lieu, on peut aussi financer de courts métrages dramatiques, docu-dramatiques ou documentaire.

Distribution

Cette fonction est assurée par l'administration centrale ainsi que par plusieurs centres de distribution au Canada et trois bureaux à l'étranger. L'ONF utilise différentes méthodes pour accroître l'accès des Canadiens à ses produits y compris la vente directe de cassettes vidéo, la publication de numéros «800» pour la location de films et de vidéocassettes et la distribution de ces produits aux écoles et aux bibliothèques publiques.

Recherche-développement

L'ONF met également au point de nouvelles technologies qui font avancer l'art cinématographique. Signalons par exemple l'élaboration d'un système d'enregistrement numérique de trames sonores et la transformation d'un ordinateur personnel Macintosh en un poste d'animation. L'Office a également travaillé de près avec la société IMAX afin de produire le film Momentum, que l'on a présenté au pavillon du Canada, durant l'exposition universelle de 1992 à Séville, et dans les cinémas IMAX du Canada.

Activités d'intérêt particulier pour les autochtones

3.6.1 Studio I

En juin 1992, l'ONF a annoncé la création d'un **nouveau studio pour les autochtones à Edmonton, le Studio I.**

Le Studio I est censé contribuer au développement des capacités cinématographiques des autochtones canadiens et à la création d'oeuvres documentaires, dramatiques et autres par ceux-ci. Plus précisément, ses objectifs sont :

- de compenser la non-représentation des autochtones dans les principaux médias;
- de compenser la représentation erronée des autochtones dans ces mêmes médias;

- de faire quelque chose au sujet de la prise en main de la culture autochtone par les médias non autochtones;
- de compenser le manque d'éducation culturelle significative dont ont souffert les autochtones;
- d'étudier le dossier de l'appropriation d'images culturelles autochtones par des producteurs non autochtones;
- de favoriser l'acquisition, par les autochtones, de compétences professionnelles dans le domaine du film et de la vidéo;
- de fournir un milieu compatible avec les aspirations culturelles particulières des peuples autochtones canadiens;
- de donner des chances égales à tous les groupes d'autochtones canadiens;
- de leur donner l'occasion d'exprimer des thèmes contemporains lors des productions filmiques et vidéographiques.

3.6.2 Guide des ressources filmiques et vidéographiques

Au fil des ans, l'ONF a réalisé plus de 100 films et bandes vidéo sur des questions autochtones. Parmi les thèmes traités, les modes de vie traditionnels, mythes et légendes, questions économiques, connaissance de l'environnement, histoire, résistance et survie culturelles, droits, revendications territoriales et souveraineté des autochtones, vie communautaire et dossiers concernant les femmes.

L'ONF publie **Our Home and Native Land**, publication ressource sur le film et la vidéo destinée aux autochtones qui constitue le catalogue complet de la centaine de films et de bandes vidéo en question. On y trouve une courte description de chaque production ainsi que des données secondaires : année de production, longueur, prix de l'exemplaire vidéo et (ou) possibilité de le louer.

3.6.3 Film sur la Commission royale sur les peuples autochtones

L'ONF est en voie de produire, en français et en anglais, une émission de 60 minutes sur la Commission royale sur les peuples autochtones et les questions qui font partie de son mandat. Réalisation du Studio I (le studio des autochtones), cette production sera diffusée lorsque la Commission déposera son rapport final, probablement à l'automne 1994. Une version vidéoscopique en sera mise à la disposition du public par l'intermédiaire des bandothèques de l'ONF et de nombreuses bibliothèques publiques canadiennes;

des organismes autochtones, des centres d'amitié et des établissements d'enseignement et de formation en assureront aussi la distribution.

On est en train de réaliser ce projet à l'aide de matériel vidéo Hi-8; neuf autochtones (trois équipes de tournage de trois personnes) en ont appris le fonctionnement.

Comme l'ONF et la Commission l'ont convenu, au moins 40 audiences parmi les trois rondes prévues seront filmées. On en retirera ainsi des archives audiovisuelles dont pourront bénéficier les chercheurs, à l'avenir.

3.6.4 Programme des nouvelles initiatives de cinéma

En juin 1992, l'ONF a annoncé le lancement du programme mentionné au titre, un programme quinquennal élaboré par le Studio D, le studio des femmes de l'ONF. Il est censé compenser la sous-représentation et la représentation erronée des femmes des premières nations et des femmes de couleur dans le cinéma canadien.

Ce programme compte trois éléments :

- une banque de données informatisée sur les femmes des premières nations et les femmes de couleur qui travaillent en cinématographie;
- un établissement cinématographique qui offrira des ateliers intensifs et de courte durée aux femmes canadiennes;
- un programme de stages dans le cadre duquel chaque année, quatre femmes auront l'occasion de réaliser un court métrage à l'ONF et deux autres pourront poursuivre des programmes de travaux ou d'études avancés dans le domaine du cinéma.

3.7 Bibliothèque nationale du Canada

Mandat

Les dispositions de la Loi sur la Bibliothèque nationale confèrent à la Bibliothèque le mandat d'acquérir et de conserver des collections à l'appui de ses services et de ceux offerts par d'autres bibliothèques canadiennes, d'administrer le dépôt légal, de favoriser l'accès aux services de bibliothèque et d'information à tous les Canadiens, d'établir et de publier la bibliographie nationale, de coordonner les services dispensés par les bibliothèques du gouvernement fédéral et de transférer les documents en surnombre de ce dernier ou de s'en défaire.

Objectif

La Bibliothèque nationale a pour objectif de faciliter aux Canadiens et au gouvernement du Canada l'utilisation des ressources des bibliothèques du pays.

Activités

Les activités suivantes relèvent de la Bibliothèque nationale :

Gestion des collections

Cette activité comprend les services d'acquisition et les services bibliographiques.

Les acquisitions se font au moyen du dépôt légal ainsi que par des achats, des dons, des échanges et des ententes administratives avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les documents publiés en surnombre sont redistribués par l'intermédiaire du Centre canadien d'échange du livre.

Les services bibliographiques ont pour but de créer et de tenir à jour des notices servant à décrire et à identifier les publications canadiennes. Cela comprend la coordination d'un programme de catalogage avant publication touchant les ouvrages professionnels et officiels canadiens; la compilation de la bibliographie nationale *Canadiana* récente et rétrospective; la distribution de notices catalographiques lisibles par machine, tant pour les documents canadiens que pour les documents étrangers; et la compilation de catalogues pour les collections de la Bibliothèque nationale.

Services de bibliothèque

Cette activité comprend les services au public et les services de technologie de l'information.

Des services de recherche et de référence sont fournis au public et à d'autres bibliothèques dans le cadre de la gestion des collections de la Bibliothèque nationale. Celle-ci tient à jour une base de données à l'échelle nationale pour le partage des ressources, fournit de l'information sur les documents d'autres bibliothèques canadiennes et prête des documents à ces dernières.

Les services de technologie de l'information élaborent des systèmes informatiques, en assurent la maintenance et les exploitent afin d'appuyer la Bibliothèque nationale et l'ensemble des bibliothèques canadiennes. Ils fournissent des conseils en matière d'élaboration de politiques et des services de coordination pour un réseau canadien informatisé de bibliothèques et d'information. En outre, ils effectuent des recherches sur les applications pour les bibliothèques des technologies informatiques et fournissent des services de soutien dans ce domaine à la Bibliothèque nationale et aux bibliothèques clientes du gouvernement fédéral.

Activités d'intérêt particulier pour les autochtones

3.7.1 Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale

La pratique actuelle du Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale est d'inclure au moins un autochtone parmi ses membres. Pour l'instant, il y a deux autochtones parmi les 20 membres et observateurs du Conseil.

En mai 1989, le Conseil s'est rendu en divers endroits des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon conformément à sa politique de tenir régulièrement des réunions dans les différentes régions du Canada. Par suite de ces réunions, deux observateurs autochtones, venant des deux territoires, se sont joints au Conseil.

3.7.2 Collections

L'un des objectifs de la Bibliothèque nationale est d'acquérir, de conserver et de faire connaître le patrimoine canadien de l'édition. Les documents publiés au Canada, notamment ceux publiés par des autochtones, sont visés par les dispositions de la Loi sur la Bibliothèque nationale concernant le dépôt légal. La Bibliothèque, depuis sa création en 1953, accorde une importance particulière à l'acquisition de documents concernant les peuples autochtones du Canada. Ce principe a été renforcé lors de révisions récentes apportées aux sections de la politique de la Bibliothèque sur la gestion des collections qui concernent la perspective historique du développement de la société canadienne. Cette politique doit viser l'ensemble du pays, porter sur un ensemble de disciplines et toucher toutes les langues et les médias.

Pour l'évaluation de ses collections dans le secteur autochtone, la Bibliothèque nationale fait couramment usage de bibliographies normalisées et de catalogues spéciaux comme le Mohawk Nation Native Literature Bookseller.

Dans le cadre de ses activités de diffusion, la Bibliothèque fournit aussi de l'information sur ses services de collection aux groupes autochtones qui en font la demande. Prenons pour exemple la présentation du bibliothécaire chargé de collections de la Bibliothèque nationale devant les membres des Services de bibliothèque à l'occasion de la Saskatchewan Aboriginal Peoples Conference en novembre 1992.

3.7.3 Collections d'intérêt pour les autochtones

Les collections suivantes de la Bibliothèque nationale comprennent des documents concernant les autochtones ou écrits par eux :

- **des journaux actuels et anciens écrits en diverses langues autochtones** (plus de 80 titres);
- une collection de livres rares comportant des documents datant d'avant 1900 écrits en langues autochtones et comprenant surtout des grammaires, des dictionnaires, des bibles et toute une série de chroniques de voyage décrivant la vie des autochtones;
- **plus de 1 300 titres d'ouvrages canadiens datant d'avant 1900, inscrits sur microfiches, et traitant des peuples autochtones;**
- **une série de 7 800 microfiches de la Collection of the National Indian Brotherhood Information Services;**
- **Iroquois Indians : A Documentary History of the Six Nations and Their League, microfiches sur 50 bobines;**
- **des collections importantes de publications du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux concernant les peuples et les cultures autochtones** (un nombre croissant de publications des Territoires du Nord-Ouest paraissent en langues autochtones ou en deux langues);
- **des thèses sur microformes acceptées par des universités canadiennes et écrites par des autochtones ou traitant de ceux-ci;**
- **des enregistrements de musiques et de chants autochtones sur divers supports, de même que des enregistrements commerciaux de musique traditionnelle et de musique pop d'artistes autochtones;**

- la **Collection de documents relatifs aux droits des Indiens du Canada**, qui comprend plus de 22 000 documents historiques, juridiques et socio-économiques publiés avant 1979, notamment la Canadian Indian Bibliography Collection. (Un bibliothécaire agira comme personne-ressource, coordonnera cette collection et répondra aux questions concernant les peuples autochtones.)

3.7.4 Services bibliographiques

Pour mieux faire connaître le patrimoine publié du Canada, la Bibliothèque nationale tient à jour une base de données bibliographiques nationales normalisées sur toutes les publications canadiennes et, à partir de celle-ci, publie la bibliographie nationale Canadiana, répertoire des oeuvres de Canadiens publiées au Canada ou à l'étranger. **Les codes linguistiques et les vedettes-matières facilitent l'accès aux ouvrages autochtones. Chaque année, on acquiert, catalogue et liste dans Canadiana quelque 500 titres canadiens en langues autochtones.**

Les associations et groupes de travail autochtones ont accès à des services de catalogage avant publication (CAP), grâce à l'étroite collaboration qui existe entre le coordonnateur du CAP de la Bibliothèque nationale et le Mohawk Nation Book Store. De l'information concernant les éditeurs et distributeurs de publications autochtones est diffusée avant la publication d'un ouvrage, ce qui favorise la sensibilisation des bibliothécaires, des libraires et des chercheurs.

3.7.5 Services de référence et de recherche

Les usagers inscrits de la Bibliothèque nationale ont accès sur place à des services de référence et de recherche. **Les études autochtones suscitent un intérêt continu, surtout sur les plans historique et légal. La Bibliothèque nationale a aidé la Commission royale sur les peuples autochtones dans ses recherches.**

En plus d'avoir accès à plus de 14 millions de titres dans les collections de la Bibliothèque nationale, les chercheurs peuvent obtenir de l'information sur les ouvrages de quelque 300 autres bibliothèques canadiennes. En outre, la Bibliothèque nationale a accès à un certain nombre de services d'information en direct et au CD-ROM. Les services suivants sont particulièrement utiles à la recherche sur les peuples autochtones d'Amérique:

- «History and Life», disponible par l'Intermédiaire de **Dialogue**;
- **Canadian Business and Current Affairs**;

- Infoglobe;
- **Systèmes QL** (pour les ouvrages juridiques).

Parmi les publications de la Bibliothèque nationale qui présentent un intérêt particulier pour les chercheurs sur les questions autochtones, mentionnons :

Banks, Joyce. Books in Native Languages in the Rare Book Collections of the National Library of Canada / Livres en langues autochtones dans les collections des livres rares de la Bibliothèque nationale du Canada. Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada, 1985.

Basar, Yvan. Canadian Native Newspapers / Journaux autochtones canadiens (1989).

Basar, Yvan. Canadian Native Newspapers Currently Received / Journaux canadiens autochtones couramment reçus, 1989.

Corley, Nora. Resources for native peoples studies / Ressources sur les études autochtones. Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada, 1984.

L'information sur les ouvrages d'autres bibliothèques canadiennes est tenue à jour et est disponible à l'échelle nationale grâce à la base de données **DOBIS**, système de gestion de bibliothèque en direct de la Bibliothèque nationale. **Les institutions et organismes suivants fournissent des services qui intéressent les peuples des Premières nations et comptent parmi les 500 utilisateurs et plus du Service Recherche DOBIS :**

- Aboriginal Management Consultants
- Arctic College, Nunatta Campus Library
- Arctic College, Thebacha
- Institut arctique de l'Amérique
- Université Athabasca
- Centre for Frontier Engineering Research
- Affaires indiennes et du Nord Canada
- Alliance autochtone du Québec
- N.W.T. Prince of Wales Northern Heritage Centre
- Saskatchewan Institute of Arts, Sciences and Technology, Wascana campus
- Saskatchewan Indian Cultural Centre
- Commission d'étude des revendications des Indiens
- Commission royale sur les peuples autochtones

3.7.6 Expositions et événements culturels

La Bibliothèque nationale organise toute l'année des expositions et des événements culturels visant à sensibiliser davantage le public à ses collections et à ses services ainsi qu'à promouvoir le patrimoine publié du Canada. **Parmi les événements récents ou à venir d'intérêt pour les autochtones ou les concernant, mentionnons :**

- **Les droits des autochtones au Canada** (du 13 novembre 1985 au 6 avril 1986), exposition qui faisait l'historique des relations entre les peuples autochtones du Canada et les différents gouvernements qui se sont succédés au pays;
- **Passages : un écrin des explorations de l'Amérique du Nord** (du 23 avril au 4 octobre 1992), exposition qui présentait des livres et des objets se rapportant aux récits de voyages d'exploration en Amérique du Nord et aux Indiens qui y vivaient au début du XVII^e siècle;
- **Le Grand Nord**, titre provisoire d'une exposition sur le Nord canadien qui aura lieu d'octobre 1993 à mars 1994;
- **des événements culturels organisés par la Writers' Independent Native Organization** en avril 1991 et avril 1992, dans le cadre du Festival du livre des Outaouais;
- **divers événements et réunions liés à la Conférence des premières nations d'Amérique «Renouveler la force spirituelle»** (voir la description de la conférence à la section 2.5) **qui a eu lieu en novembre 1991;**
- **le lancement de The Creative Process, livre écrit par Jeannette Armstrong et l'architecte métis Douglas Cardinal, publié par la maison d'édition autochtone Theytus Books, de Penticton, en Colombie-Britannique, en novembre 1991.**

3.7.7 Normes concernant l'accès et la technologie de l'information

La Bibliothèque nationale élabore toute une gamme de normes qui sont utilisées dans ses services et systèmes et en favorise l'application. D'autres bibliothèques canadiennes peuvent les utiliser dans leurs services à la clientèle.

La Bibliothèque publie Canadian Subject Headings (CSH), répertoire de vedettes-matières propres au contexte politique, juridique et social du Canada. **Des vedettes-matières ont été créées, par exemple, pour les langues, l'art, la littérature, la religion et les revendications territoriales des autochtones.**

La Bibliothèque nationale participe, dans le cadre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à l'élaboration de alph-3, série de codes internationaux pour la représentation des noms de langues. Il s'agit de codes de trois lettres conçus pour représenter chaque langue dans des bibliographies et des systèmes d'information informatisés. Les normes actuelles de l'ISO ne comprennent pas les noms de bon nombre de langues autochtones du Canada. **Les travaux de la Bibliothèque nationale portent actuellement sur les langues autochtones du Nord, notamment celles du Grand Nord (par ex., l'inuktitut, l'inupiaq, le groenlandais, etc.) et de la famille des Athabaskans (par ex., le tchippewayan, le flanc-de-chien, le gwich'in, etc.).**

La Bibliothèque nationale participe également aux activités du Groupe de travail fédéral interministériel de codage informatique de l'écriture syllabique des langues autochtones (voir la description de ce groupe dans la section 2.6.2). Le Groupe de travail interministériel aide l'équipe de codage en ce qui concerne les normes, les caractères et la conception du clavier.

3.7.8 Programme de stage en bibliothéconomie

La Bibliothèque nationale a mis sur pied le **Programme de stage en bibliothéconomie en 1987. Il a pour but de recruter et de former des bibliothécaires chez les autochtones** et, par conséquent :

- de créer une réserve où la Bibliothèque nationale peut puiser pour améliorer la représentation des autochtones dans le domaine de la bibliothéconomie;
- de fournir aux membres du groupe cible l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires pour faire carrière dans la Fonction publique; et
- de former des autochtones qui pourront faire carrière en bibliothéconomie.

Sont admissibles au Programme tous les autochtones du Canada qui possèdent au moins un baccalauréat d'une université reconnue et qui satisfont aux exigences d'admission pour une maîtrise en bibliothéconomie ou une maîtrise en bibliothéconomie et en science de l'information d'une université canadienne.

Dans le cadre du Programme, le stagiaire :

- est nommé à un poste permanent de soutien technique;
- effectue des tâches qui lui permettent de se familiariser avec les fonctions et les services de la Bibliothèque nationale;
- prend un congé sans traitement (avec allocation pour études) pour faire une maîtrise en bibliothéconomie ou en bibliothéconomie et science de l'information dans une université canadienne;
- est promu au poste de bibliothécaire après avoir gradué et prouvé qu'il pouvait remplir les fonctions du poste.

Jusqu'à maintenant, quatre stagiaires autochtones ont participé au Programme.

3.8 Téléfilm Canada

Mandat

Téléfilm Canada (nom couramment utilisé pour la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne) fut créé par loi votée en 1967. Son mandat est de promouvoir le développement de l'industrie cinématographique et de l'industrie de la télévision au Canada.

Objectifs

Les objectifs de Téléfilm Canada sont les suivants :

- favoriser le développement ordonné de productions indépendantes de films et d'émissions télévisées dans toutes les régions du Canada par la création, la production et la distribution de bandes vidéos et de films canadiens, par d'autres formes d'aide à l'industrie et par la prestation de conseils au gouvernement; et
- tirer des revenus de ses prêts et de ses investissements, lorsque cela est conforme à son mandat, afin de les utiliser dans ses opérations.

Activités

Téléfilm Canada travaille en étroite collaboration avec les responsables de la programmation, de la production et de la distribution du secteur privé. Parmi les principaux fonds et programmes que cette société administre, mentionnons :

le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes

Ce fonds a pour but de favoriser la production d'émissions télévisées de grande qualité dans le domaine des dramatiques, des variétés, des émissions pour enfants et des documentaires. De l'aide est fournie aux productions qui satisfont aux exigences de Téléfilm Canada quant au contenu et qui bénéficient de l'appui financier d'un télédiffuseur canadien conventionnel. Ce dernier doit s'engager à diffuser l'émission dans les deux ans qui suivent sa production.

le Fonds de financement des longs métrages canadiens

Ce fonds aide au développement, à la production et à la distribution de films canadiens. Son objectif est d'assurer que les Canadiens aient davantage accès à des films de grande qualité, qui correspondent à leur culture.

le Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage

Ce fonds aide au doublage de productions théâtrales et télévisées canadiennes et étrangères dans l'une ou l'autre des deux langues officielles, pour distribution au Canada. Priorité est accordée aux productions canadiennes.

le Programme de financement intérimaire

Ce programme fournit des prêts provisoires qui permettent aux producteurs de commencer un projet avant d'obtenir un financement par actions ou une autre forme de garantie de revenus. Les producteurs doivent cependant garantir le remboursement de ces prêts à intérêt.

les coproductions, les coentreprises, les ententes de production, les ententes de jumelage et les mini-traités officiels

La société Téléfilm Canada gère, au nom du ministre des Communications, les ententes officielles de coproduction signées par le Canada et d'autres pays. Elle peut aussi fournir une aide financière aux producteurs canadiens afin de couvrir un certain pourcentage de leur participation à des coproductions, des coentreprises et des ententes de production officielles.

le Fonds d'aide à la distribution de longs métrages

Ce fonds aide les distributeurs canadiens à obtenir davantage de capitaux de façon à ce qu'ils puissent fournir une aide financière suffisante aux producteurs canadiens. Il contribue également au marketing et à l'exploitation commerciale de films étrangers dont les droits de distribution au Canada ont été achetés par des distributeurs canadiens.

le Fonds d'aide au marketing des productions canadiennes

Ce fonds aide au marketing de bandes vidéos et de films canadiens au pays et à l'étranger.

le Bureau des festivals du film

Le Bureau aide les producteurs canadiens à participer à des festivals du film au Canada et à l'étranger. Il fournit aussi une supervision et un soutien logistique pour le sous-titrage, le contrôle et l'expédition de films à l'extérieur du pays en plus d'aider à coordonner les visites au Canada de directeurs de festivals du film étrangers.

Le Bureau fournit son appui aux festivals du film de toutes les régions du Canada, car ceux-ci encouragent les professionnels de la télévision et du film canadiens.

le Fonds de développement industriel et professionnel

Ce fonds appuie les activités de formation pour la production de films et de bandes vidéos, la promotion de l'industrie, la recherche, la publication et d'autres activités connexes.

Activités d'intérêt particulier pour les autochtones

3.8.1 Festival du film autochtone

Depuis trois ans, Téléfilm Canada appuie le **Festival du film autochtone**, qui a lieu à Calgary. En 1991-1992, son aide financière a été de 28 000 \$.

3.9 Musée canadien de la nature

Mandat

Le 1^{er} juillet 1990, une loi fédérale faisait du Musée canadien de la nature (MCN) une société d'État. Le MCN a pour mandat d'intéresser davantage le public à la nature, de la faire mieux connaître, respecter et apprécier de tous. Pour ce faire, il constitue, entretient et développe, aux fins de la recherche et pour la postérité, une collection d'objets d'histoire naturelle principalement axée sur le Canada et présente la nature ainsi que les enseignements et la compréhension qu'elle génère.

Objectifs

Les objectifs généraux du Musée canadien de la nature sont les suivants :

Programmes de découverte

- Continuer de développer et d'améliorer un programme véritablement national;
- Doter le Musée d'installations centrales à sa mesure;
- Affermir sa position de chef de file dans le domaine environnemental en contribuant à la compréhension et à la résolution des problèmes qui se posent;
- Préserver et faire comprendre les trésors nationaux qu'il conserve.

Programmes de gestion

- Administrer le Musée;
- Veiller à l'exécution efficace et méthodique des opérations financières du Musée en tenant compte de la situation financière actuelle;
- Continuer à moderniser la gestion du Musée et à en accroître l'efficacité;
- Créer une entreprise commerciale coordonnée en accentuant la dimension entrepreneuriale du Musée.

Activités

Le Musée canadien de la nature mène les activités suivantes :

- entretien et enrichissement des collections du Musée en botanique, zoologie et géosciences, et recherche de nouvelles méthodes de conservation des spécimens;
- recherche dans les domaines liés aux collections du Musée;
- prestation de services d'information scientifique et de coordination dans des domaines tels que la biodiversité et la conservation;

- marketing et activités commerciales liées aux expositions et aux installations du Musée;
- programme de publications multimédias;
- vaste programme d'expositions, présentant des démonstrations et des expositions interactives sur des sujets variés;
- expositions itinérantes (présentées dans 39 localités des dix provinces et des territoires en 1990-1991);
- programmes éducatifs destinés aux écoliers et aux adultes, entre autres ateliers et conférences publiques offerts en fin de semaine.

Activités d'intérêt particulier pour les autochtones

3.9.1 Conférence sur les autochtones et l'environnement

Le Musée canadien de la nature a entamé des discussions avec le British Columbia Native Council en vue de l'**organisation d'une conférence sur les autochtones et l'environnement**. Envisagée pour 1993, cette conférence viserait à établir un dialogue entre des scientifiques du Musée et des autochtones canadiens qui s'intéressent particulièrement aux questions environnementales ou qui sont bien informés à cet égard.

Le Musée compte tenir en 1993 une série de rencontres réunissant notamment des scientifiques du Musée et des Anciens. Il a été proposé que chacun des deux groupes rencontre indépendamment des groupes d'enfants afin de donner à leur message la plus grande portée possible auprès de la génération montante.

3.9.2 Conférence Eco-ed de l'UNESCO

Le Musée a logé et aidé M. Julian Inglis dans son travail pour la Conférence Eco-Ed de l'UNESCO de septembre 1992. M. Inglis était chargé de **solliciter la collaboration des autochtones canadiens à l'élaboration de la conférence**.

3.9.3 Diffusion externe

Le Musée recherche **des moyens de mettre à profit les connaissances des autochtones et d'associer ceux-ci à ses travaux**. Il s'efforce de conclure des partenariats justes et équitables avec les autochtones du Canada et de leur donner l'occasion d'exprimer leurs connaissances et d'intégrer celles-ci aux connaissances du Musée.

3.10 Musée canadien des civilisations (MCC)

Mandat

Le Musée canadien des civilisations (MCC) a pour mandat d'intéresser davantage l'ensemble des Canadiens et les gens d'autres pays aux réalisations culturelles et aux comportements de l'humanité, de leur faire mieux connaître, apprécier, respecter et comprendre ces réalités d'un point de vue critique. Pour ce faire, il constitue, entretient et développe, aux fins de la recherche et pour la postérité, une collection d'objets à valeur historique ou culturelle principalement axée sur le Canada et présente ces réalisations et comportements ainsi que les enseignements et la compréhension qu'ils génèrent.

Objectifs

Les objectifs du Musée canadien des civilisations sont les suivants :

- constituer et rendre accessibles des collections d'objets et des connaissances dans le domaine de l'histoire (y compris l'histoire militaire), de l'ethnologie, de l'archéologie, de l'anthropologie physique et de la culture populaire par les moyens suivants :
 - acquérir des objets, effectuer des recherches sur des phénomènes naturels et culturels, aider d'autres organismes à collectionner, à conserver et effectuer des recherches sur des phénomènes naturels et culturels;
 - exposer les objets et l'information recueillis et en permettre l'étude;
 - diffuser de l'information sur les collections et leur contexte culturel;
 - aider d'autres organismes à exposer des objets et à diffuser de l'information.

Activités

Les principales activités du Musée canadien des civilisations sont les suivantes :

- constituer et entretenir des collections de documents représentatifs des réalisations de l'humanité;
- effectuer des recherches sur ces documents aux fins de démonstrations dans le cadre des programmes du Musée;
- présenter des expositions et des programmes culturels conformément aux objectifs du Musée;

- gérer des activités commerciales liées au mandat du Musée, entre autres : services à la clientèle, marketing, prospection de la clientèle, édition, coordination des bénévoles et liaison avec les mécènes;
- exploiter le Musée canadien de la guerre, musée affilié consacré à l'histoire militaire du Canada et à son engagement permanent à l'égard du maintien de la paix;
- établir le Musée de la Nouvelle-France, musée affilié (pas encore ouvert au public) ayant pour mission de faire mieux connaître l'histoire de la Nouvelle-France.

Activités d'intérêt particulier pour les autochtones

Avant de présenter les activités du MCC liées aux autochtones, signalons que **les nouveaux édifices du Musée, inaugurés le 29 juin 1989, sont l'oeuvre d'un architecte métis, M. Douglas Cardinal.**

3.10.1 Participation au Groupe de travail sur les musées et les Premières nations

Quatre membres du personnel du MCC ont participé aux travaux du Groupe de travail sur les musées et les Premières nations, qui était coparrainé par l'Assemblée des premières nations et l'Association des musées canadiens. (Pour une description des activités du Groupe, voir la sous-section 2.4.3.) Un membre du conseil d'administration du Musée était membre associé du Groupe.

Le MCC a en outre **présenté au Groupe de travail un mémoire sur ses activités concernant les autochtones.**

3.10.2 Collections et expositions

Le MCC a consulté les autochtones et collaboré avec eux à l'élaboration de nombreuses de ses expositions, notamment la Grande Galerie du nouveau Musée, la maison kwakwaka'wakw, la salle des Premières nations, la galerie d'Art amérindien et inuit, la salle des Expositions spéciales et l'exposition Indigena.

En 1993, le Musée publiera un catalogue d'exposition en inuktitut.

3.10.3 Programmes

Depuis 1985, il existe au MCC un **programme de collaboration avec des artistes d'ascendance autochtone**. En outre, l'organisation de spectacles autochtones par la Division des arts d'interprétation et des événements spéciaux permet l'**interprétation d'aspects des cultures autochtones par les premières nations et avec elles**.

Les visiteurs autochtones ont accès aux collections du Musée de façon systématique. Même à l'époque du transfert de ses collections dans ses nouveaux locaux, le Musée a accueilli 115 particuliers ou groupes autochtones.

En outre, au cours des dernières années, le MCC a fourni **des milliers de photocopies, de copies de bandes magnétiques, de vidéocassettes, de manuscrits, de publications et de photographies à des juristes, à des consultants, à des particuliers et à des bandes autochtones**. De plus, malgré la suspension des prêts pendant le transfert des collections dans les nouveaux locaux du Musée, **les communautés autochtones ont pu obtenir le prêt de 622 objets et de six expositions**.

3.10.4 Restitution des objets autochtones

Depuis les années 70, le MCC joue un rôle directeur dans la **restitution d'objets sacrés autochtones**, par ex. objets de potlatch, bourses sacrées et wampums. Il a soit aidé au transport de ces objets ou servi d'intermédiaire dans les revendications d'autochtones de pays étrangers.

3.10.5 Représentation et équité en matière d'emploi

Un membre du conseil d'administration du Musée canadien des civilisations est autochtone. Il fait partie de la nation crie/saulteuse.

Depuis avril 1992, la **Division de l'ethnologie compte des employés qui maîtrisent ou apprennent le cri et le montagnais et qui parlent couramment l'algonquin et le carrier**.

Les autochtones constituent 1,8 % de l'effectif du Musée, soit plus que le pourcentage d'employés (1,2 %) s'identifiant comme étant d'origine autochtone dans la région de la Capitale nationale. Le MCC poursuit ses efforts visant le **recrutement d'autochtones et leur promotion au sein du Musée**. Il a invité un certain nombre d'étudiants autochtones à faire des **stages dans ses locaux**. En outre, il encourage ses employés autochtones à prendre des congés d'études en vue de leur avancement professionnel.

Le MCC est en train d'établir des relations de travail avec le personnel d'un programme de muséologie autochtone au Québec et définit une politique d'équité en matière d'emploi prévoyant des postes pour des personnes faisant partie de groupes cibles, dont les autochtones. En 1991-1992, le MCC a employé à contrat plus de 30 personnes autochtones aux fins de divers projets de la Commission d'archéologie du Canada et du Service canadien d'ethnologie.

3.11 Musée des beaux-arts du Canada

Mandat

Le Musée des beaux-arts du Canada a pour mandat de constituer, d'entretenir et de faire connaître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, une collection d'oeuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines principalement axée sur le Canada. À cette fin, il s'efforce d'amener tous les Canadiens à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général.

Objectifs

Les objectifs du Musée des beaux-arts du Canada sont les suivants :

- enrichir ses collections, les conserver, les interpréter et les utiliser pour le plaisir de l'oeil, l'éducation du public, la recherche et l'avancement des connaissances;
- servir le public en encourageant l'appréciation des oeuvres d'art;
- collaborer avec un réseau de musées d'art dans toutes les régions du pays et à l'étranger;
- favoriser la collaboration entre artiste, critique, éducateur et conservateur au Canada et dans le monde entier.

Activités

Les principales activités du Musée des beaux-arts du Canada sont les suivantes :

- enrichir ses collections par l'acquisition, la conservation et l'étude de tableaux, de dessins, d'estampes, de photographies, d'oeuvres médiatiques et d'objets d'art décoratif canadiens et étrangers;
- aider d'autres organismes à remplir les fonctions précitées;
- rendre ses collections accessibles en exposant les oeuvres d'art qu'il acquiert, en diffusant de l'information et en aidant d'autres organismes à remplir ces fonctions;
- exploiter le Musée canadien de la photographie contemporaine, musée affilié inauguré en mai 1992.

Activités d'intérêt particulier pour les autochtones

Depuis le milieu des années 80, le Musée des beaux-arts du Canada s'efforce tout particulièrement de :

- collectionner les oeuvres d'artistes contemporains d'ascendance autochtone;
- associer des autochtones à l'interprétation de leurs oeuvres faisant partie des collections;
- former et soutenir des établissements culturels administrés par des autochtones ou présentant leurs oeuvres.

En voici des exemples concrets.

3.11.1 Collection d'art inuit

En 1989, le Musée des beaux-arts du Canada a signé une **entente visant l'alléation et la dispersion de la collection d'art inuit du ministère des Affaires indiennes du Nord** et prévoyant le transfert de 475 oeuvres d'art au Musée. Les articles 3.3 et 3.4 de l'entente précisent que :

- 3.3 Le Musée des beaux-arts du Canada doit donner à d'autres établissements, entre autres les musées et centres d'exposition du Nord, la possibilité d'emprunter et d'exposer certaines des pièces mentionnées en 3.1 ci-dessus, conformément aux normes muséologiques établies.
- 3.4 Le Musée des beaux-arts du Canada doit continuer son programme d'installation et d'exposition d'oeuvres inuit en lui consacrant au moins le même espace et la même importance que maintenant; il doit faire de son mieux pour accueillir des expositions spéciales d'oeuvres inuit et donner à des Inuit la possibilité de participer à des programmes de stages au Musée.

Le transfert de cette collection complétait les efforts du Musée dans ce domaine. **Depuis le milieu des années 1950, le Département de l'art canadien du Musée collectionne et étudie des oeuvres inuit contemporaines.** Ce programme possède un budget d'acquisition propre et une aire d'exposition permanente pour l'art inuit dans le nouvel édifice du Musée. **Une nouvelle galerie d'art inuit, distincte des salles des Estampes, Dessins et Photographies, ouvrira à la fin de 1992.**

3.11.2 Expositions

L'exposition **Terre, esprit, pouvoir : les premières nations au Musée des beaux-arts du Canada** a été inaugurée en septembre 1992. Première exposition internationale d'art autochtone organisée par le Musée des beaux-arts

du Canada, elle présente 18 artistes autochtones contemporains du Canada et des États-Unis. Des conservateurs et des artistes autochtones ont aidé à la rédaction du catalogue et à l'élaboration d'un vaste programme de manifestations spéciales dans le cadre de l'exposition.

3.11.3 Formation

Un certain nombre d'artistes inuit ont participé à des ateliers dans le cadre du programme éducatif du Musée.

En outre, le Programme d'orientation du Musée sollicite activement la participation des premières nations.

3.11.4 Manifestations spéciales

Le Musée présente **des manifestations spéciales mettant en vedette des artistes autochtones à l'occasion de l'inauguration de leurs expositions.** En outre, il mène de nombreux projets en collaboration avec les premières nations du Canada.

3.11.5 Représentation

Un des membres du conseil d'administration du Musée, M. Tom Hill, est autochtone. M. Hill, du Woodland Cultural Centre, a également été coprésident du Groupe de travail sur les musées et les Premières nations.

3.12 Musée national des sciences et de la technologie (MNST)

Mandat

Comme l'établit la Loi concernant les musées, le Musée national des sciences et de la technologie (MNST) a pour mandat de promouvoir la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques principalement axée sur le Canada, et par la présentation des procédés et productions de l'activité scientifique et technique, ainsi que de leurs rapports avec la société sur le plan économique, social et culturel.

Objectifs

Les objectifs du Musée national des sciences et de la technologie sont regroupés en deux catégories :

Sauvegarde du patrimoine

- Élaborer et administrer une collection représentative d'objets et de documents d'intérêt historique et technologique pouvant aider à faire comprendre aux Canadiens l'influence des sciences et de la technologie dans leur vie, hier, aujourd'hui et demain;
- Rendre la collection intellectuellement et physiquement accessible à un large public.

Diffusion des connaissances

- Expliquer aux Canadiens leur patrimoine scientifique et technologique pour leur faire comprendre le rôle des sciences et de la technologie dans le développement de leur pays;
- Expliquer les grands principes, lois et théories des sciences et de la technologie, notamment pour encourager les jeunes à envisager une carrière scientifique ou technologique.

Activités

Le Musée concentre ses efforts de collectionnement et de recherche du Musée dans six domaines :

- communications et technologie spatiale
- énergie
- transports

- agriculture et foresterie
- technologie industrielle
- sciences physiques

Depuis sa création en 1967, le MNST a constitué une importante collection d'objets représentatifs de l'histoire scientifique et technologique du Canada. Il possède d'excellentes collections de machinerie agricole, de matériel ferroviaire, d'automobiles, de bicyclettes, de motocyclettes, de matériel de communications, d'équipement électrique, d'ordinateurs ainsi que d'instruments d'arpentage, d'imprimerie et de photographie.

Les programmes du MNST offrent diverses activités : excursions en train à vapeur, soirées d'astronomie, visites, démonstrations et programmes d'interprétation destinés aux écoliers, expositions itinérantes, publications et diffusion d'information sur les sciences.

En 1968, la Collection nationale de l'aéronautique était confiée au MNST et, en 1982, elle devenait officiellement le «Musée national de l'aviation» (MNA). En juin 1988, le premier bâtiment d'un nouveau complexe construit pour le MNA était inauguré, offrant un cadre nettement amélioré pour l'exposition et la conservation de la collection.

En outre, le MNST administre une exposition de machinerie agricole à la Ferme expérimentale centrale. Le Musée de l'agriculture a été constitué autour d'une exposition de matériel agricole qui relevait du ministère fédéral de l'Agriculture. Celle-ci a été transférée aux Musées nationaux du Canada en 1967, puis installée en 1983 dans une grange historique remise à neuf à la Ferme expérimentale centrale.

Activités d'intérêt particulier pour les autochtones

Aucune pour le moment.

